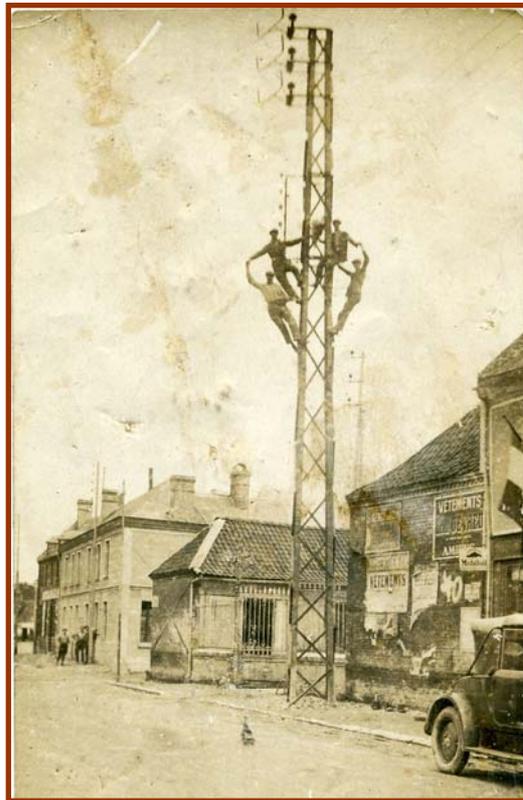


# Section Patrimoine

C.I.S.  
N° 32

## S'éclairer l'électricité



installation des premiers pylônes à Hallencourt

dans la communauté de communes  
de la région d'Hallencourt

## Qu'o sommes bêtes sans électricité.

- Dis Zef, l'vépe i tché, pi ch'courant i n'est point r'nu.  
- Oai Marie, on n'aurons point d'électricité in'hui, j'ai vu ch'maire t'à l'heure, i m'o dit qu'ech tonnerre i l'étoait tcheu d'sus in transformateur et pi qu'i ne savoit point quand téche qu'a s'ro réparé.

- Equ'min qu'o z'allons faire pour vire clair. On n'avons même pu eine lampe à pétrole.  
- O ché d'éte feute, o n'avoème coère eine poaire, tu z'o foait berziller pour mete d'sus eine ampoule électrique pour z'acreucher al poutre d'el t'chuisine.

- Bé on z'allons éte bien malprin !  
- Eine t'in foaiq point Marie, on z'allons bien trouver qu'équoze ! J'ai été vire dins ch'guerné. J'ai r'trouvé el lampe à carbure qu'min grand-père i mettoait sus sin vélo. Ej'croais qu'al marche coère.

- Oai, mais t'o point d'carbure !  
- J'ai r'trouvé itou chés deux lanternes d'esse voéture à c'vaux, on z'acreucherons à ch'mur d'el tchuisine. On voérons pour souper mais i feur mété deux bougies d'din.

- Si on z'avoèmes des bougies, o n'oroèmes point b'zoin d'tracher tout o. J'ai r'bayé dins ch'tiloère, on n'avons pu d'bougie. J'n'ai r'trouvé qu'ché deux avec eine méche qu'chés éfants i z'avoéent mis d'sus ch'gatieu quint i sont v'nus t'souhaïter t'n'âge. I sont à mitan fondues pi à n'éclaire mi chés trucs lo !

J'i pins lo, j'doés avoère quiqu'ose ed miu... J'ai wardé dins no eurmoère, derrière eine pile ed' drops, ech cierge d'communion d'no fiu. Tu t'souviens, Zef, à ch momint lo, ch'étoait à chti qui l'auroait ech pu gros. Comme i l'étoait ech premier d'ech cathéchisse, o n'i avoait acaté ech qui y'avoait d'pu gros. I l'avoait du mo à l'porter, i l'o même failli méte l'fu à l'robe d'eine communiante. Tu voéros avec ech cierge lo, on n'auro pour un momint.

- T'o p'téte raison, mais pour mi, a vo m'rappeler d'meuvais souv'nirs. Ech cierge, i m'rappelle el temps quint o veilloait chés morts. Chés voésins i v'noétes passer un bout d'nuit. On restoèmes dins l'tchuisine, l'porte d'el chambre d'ech mort a l'étoait ouverte, à queuté d'ech lit i avoait un cierge. Quint i avoait un molé d'vint, l'flamme al boujoait et pi z'ombres d'sus ch'drop blanc itou, si bien qu'i avoait toujours quéqu'un pour dire : 'on diroit qu'il o bougé' in parlant d'ech mort.

- Tu voais, Zef, dins l'temps, on n'avoait du respect pour chés morts !  
- Oais ? mais à vire s'qui s'buvoaient comme bistouilles l'long d'el nuit, j'm'édmande si ché gins i v'noaient pour ech mort ou bien pour boère s'goutte.

- Bon, n'pinse point à tout o. D'avant d'avoère du pétrole cmin qui faisoaient nos taïons ?  
- I avoait ech fu d'bos qui éclairoait un molé el moéson, pi i z'avoaitent des candeilles in suif, pi des lampes à heule.

- Bé, pi qu'tu parles ed lampe à heule, j'ai r'trouvé, dins chés viéseries, eine boîte ed veilleuses qu'em mère al faisoait brûler quint j'étoais piote pour éclairer un molé m'chambe. Al mettoait un molé d'heule à mingier dins un verre d'yeu, pi al posoait d'sus eine piote pastille avec eine méche qu'al alleumoait. Éje vo zé tcheur, a n'éclaire point gramint mais a s'ro assez pour vire clair à s'déshabiller pour aller coutcher.

- Tu voais, Marie, pi qu'on n'peut rien foaire sans vire clair, on n'avons qu'à souper, pi aller coutcher !

-On z'allons coutcher in même temps qu'chés glènes ?

Bé, à tout bien r'bayer, tu n'croais point qu'on n'avons point l'air ed deux glènes à tracher c'min s'éclairer ?

**Pierre Barbette**

## L'ectricité

A ch'momint lo, ch'est à dire in 1947-48, ech courant l'étoyait tcher, aussi à no moéson, y avouait troés lampes : ène dins l'cuisine, ène dins l'salle et pis ène eute dins l'chambe. Aussi, quand o z'arrivoait dins ch'colidor, o z'étoyait dins l'noér. Y fallouait vite alleumer l'salle pour vir sin c'min.

Ch't'énée lo, o z'avouait ch'pressoère, ch'grugeoère et pis chés tonnes (des grands batchets) ech lundi, mais i falloait zé rinde ech vindredi pour ech suivant. Falloait donc fouaire ech cide au soér al lumière qu'o n'avouait point.

Min père ou bien m'mère, y l'o décidé d'edmander à René, min cousin, qui avouait appris l'ectricité, ed monter ène lampe, disn l'cour. Ch'qui fut dit, fut foait ! Ch'étoait ch'dernier r'cours si o voulouait boère du cide dins l'énée.

Qué bonheur : vir dins l'cour in pleine nuit, pour donner à minger à chés lapins, cueillir chés œufs, orinde ech querbon et pis même, sauf vot respect, aller à ch'cabinet.

Dins l'cave, on o foait comme d'habitude, pace que pour mette ech cide dins ch'baril, y falloait vir clair, el lampe Pigeon, al o foait l'affouaire.

Quand el lampe al a été installée, ch'étoait comme un mieaque. Pinsez : pouvoère travailler dins l'cour jour et nuit. Du coup, chés voésins y z'ont copié sur nous.

Ch'est comme o, qu'chés bougies y z'ont disparu et quand (est dev'nu rare) y o eine panne ed courant, o trache à travers el moéson. Personne n'sait pus à d'où qu'o z'o ringé.

**Francis Darras**

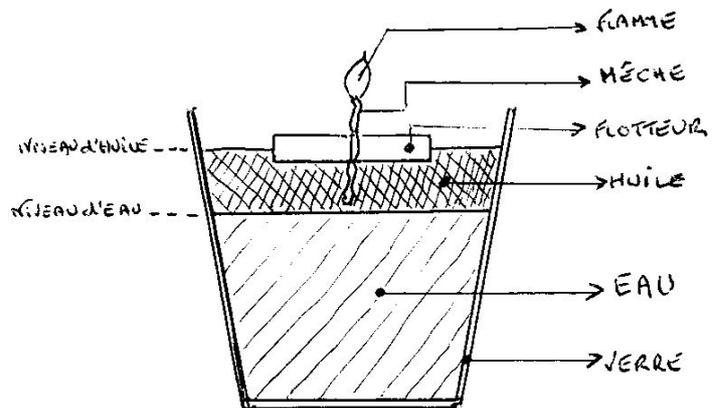
## Ech courant électrique

Au z'avons ieu ecl l'électricité asseu d'bonne heure dins min tchot village, vu qui avouot eine tchote usine qu'al avouot dzouin d'courant.

Cha été toute eine histouère quant o z'avons vu planter chés potius in fer avec des crouézillons. Mi, j'étouos piot. Papa, ilavouot seurtout bien erquémandé d'eine point grimpeu à chés potius, même si ches fils y n'étouéent point couère tindu tout in heut. Bon, oz a tiré asseu vite à l'fronde édsus chés isolateurs in verre, ed couleur verte, qui z'éclatouéent in mille morcieux. Y ya yeu des rprésailles, pi des euelles ed rékaufées, pi a sa calmé. Y ya couère yeu bien des ampoules ed berzillé edsus chés lampadaires, mais chés gendarmes y sont vnus : l'affouère al a té réglée.

Comme à no mouaison o n'étoout point bien riche, ech courant il a té monté asseu longtemps apreü, malgré qui y avouot un potieu à un mète ed no creusée. Intre temps, o s'éclairouot avec eine lampe à pétrole. Eine belle lampe avec des fleurs bleuzes et pi rouges d'sus chu vase, lo qu'o mettouot ch'pétrole. Ech vase, ch'est à dire chol lampe, y l'étoout plaché dins eine suspension in laiton, avec un abat-jour blanc, galbé, qui r'posouot d'sus un cercle in laiton li itou. Manman, al astichouot chés supports leu tous les sinmdis. Au d'sus d'ech vase ed lampe y avouot eine méche ronde qu'o r'montouot avec eine tchote molette. Ine fallouot point qu'chol lampe 'al file', ch'est à dire qui yeuche un filament nouère qui sorte d'éche verre à lampe, pasqu'a nouérchichouot ch'plafond passé à l'keu, pi qui l'étoout blanc comme dol neige. Ech bec ed lampe, ch'étoout un 'treinte deux lignes Matador' qu'alle disouot Manman. Eine ézmure quéje n'ai jamoué comprind. Ch'est ti chés pieutes décopures in laiton autour d'ech bec ? Va savouère ! Mi, j'ai n'l'ai jamoais seu.

Quand min tchot n'veu il a vnu au monde, in 1942, ch'étoout bien seur la dgerre, pi ch'couvre-fu il l'étoout in plache. Ine fallouot point rigoleu avec ez allemands qui patrouillouéent dins ch'village, pi qui butchouéent à chés portes pi à chés cassis si y avouot un rayon d'lumière. Adon, on s'éclairouot avec des veilleuses. Pour eine veilleuse, ch'étoout eine veilleuse ! O métouot un verre avec d'al yeu au trouo-quart. Au d'sus, o métouot d'l'huile : un boin centimètre. O faisouot un flotteur avec eine rondelle décopée dins un bouchon, pi



au mitan d'ech flotteur o métouot un bout d'méche qui l'imibouot ch'l'huile pi qui donnouot un luminion d'misère. O n'risquot point d'été erpéré par ech z'avions ! Mais toutefouos a permettouot d'y vire un peu pour s'otchupeu d'ech piot.

Ch'est t'in homme ed Nibas, Albert Boche, qu'est v'nu monter eine lampe électrique à nos mouaison. Il a dabord scellé un potlet d'sus chol façade, pi il amonté s'ninstallation : ech compteu pi eine ampoule al plache ed no nelle lampe à pétrole. Ch'est l'Artésienne' qu'al est vnue brancheu à ch'potiu pi ach compteur. L'Artésienne, pasqué no village y dépendouot du secteur d'Arras.

O tornouot un bouton tout preu d'chol porte, pi oz avouot d'ol lumière. A sannouot boin. Pi on n'sintouot pu l'pétrole, pi chol lampe ane filouot pu ! Oz on grillé quéques ampoules au début : ch'père y n'étoot point soéyeux : 'ch'est la ruine, ech truc leu !' qui dijouot. Mais qué confort !

Apreu, comme j'étoous un peu magineux, pi qu'j'avouos posé plein d'questions à Albert, j'ai monté des lampes dins chés chambres, dins chés étages et pi dehors. El paradis ! Pu d'molin à café à torneu, un piot poste ed TSF d'sus ch'buffet d't'chuisine et pi ... et pi ... du moderne quoi ! du confort ! A coutouot pétète pu tchère, bien seur, mais comme étoot pratique ! Et pi qu'al l'est d'plus in plus !

**Roland Dumont – juillet 2007**

## **Chol dame blanque Électricité**

Quand j'étoais tchot, y s'agissoait ed baicher un l'vier ed bouton électrique pour avoér el fameuse électricité, mais à mzure al nous foaisoait défieus, i avoait des pannes, on étoait obligés ed s'éclairer avec des candeilles et des lampes à huile. Quand ch'étoait chés plombs qui sautoaient, i falloait attinde que ch'père i rinte d'sin boulot pour zé canger.

« Gérard, qu'as-tu foait de lamp à à pile ? Tu l'os coère prind pou aller dins l'cave, tcheure ech fromach ed madgète disn ch'garde-minger ! Spéce ed prureux. ! Chés tchottes seuris é pi rots, ite mingeront pos ! »

« Je n'l'ai pas prind, pa, ch'est pos mi ! »

« Éclaire mé avec ch quintchet »

Ch'père i cafouille à chés plombs, i rimplache chés fils d'argent, un à un sus chés fusibles dins plusieurs pièches ed no moéson. « Cha yé ! Vite, ach compteur électrique, cha doé aller ! »

L'leumière r'nue, va ti pas qu'on pouvoait aperçuvoér, el fameuse lamp à pile qui dépassoait in heut d'ech bahut à véchelle, ch'père i l'avoait laiché lo, un un keup d'edvant !

Quand ch'étoait ech l'orache, avec des arnus mi possible, qui fouaisoait péter chés lignes à chés potieux, rebelote, i falloait d'nouvieu r'satcher chés candeilles et pis chés lampes à huile. Pou foère chés d'voérs d'école, pos aisié du tout. Et pis chés taques ed candeilles seur el tabe, y'in'avoait toojours eine pour min cahier, qué misère ! Mais ch'papin, i v'nouait après avoér maqué quéques ratons, gueufes, ou pinmes tchuites : ech ju d'dada, i l'étoait sorti, toute el famille al juait, pas tchestion ed lire el gazette ou d'acouter el TSF : el famille Duraton avant ch'quitte ou double, i z'avouétent du gingin, chés jeux !

**Gérard Labitte – 5 octobre 2007**

Eine expression d'après Gérard Labitte : on dit « Al' vo s'n'aller comme eine candeille » pour signifier « qu'elle va mourir en douceur »

# Historique de l'éclairage :

[www.lamap.fr/bdd\\_image/100\\_426\\_histoi\\_eclaira.pdf](http://www.lamap.fr/bdd_image/100_426_histoi_eclaira.pdf)

## 1- Les lampes préhistoriques

**Le feu de bois** (qui, fut le premier éclairage artificiel).

**Les torches.**

**Les lampes à huile.**

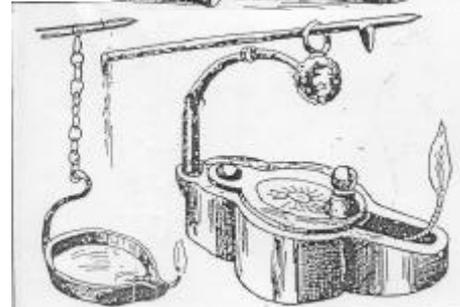
## 2- Les lampes romaines

Les lampes à huile évoluent du simple bol rempli d'huile où flotte une mèche, au véritable réservoir, profond avec une ouverture supérieure réduite et une anse verticale. Ces lampes sont utilisées jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle dans les campagnes. Elles sont appelées crasset ou crachet en Picardie.



## 3- Les premiers combustibles solides

**Les torches** ont plus de 100 000 ans, et sont constituées d'un bâton de bois sec entouré d'un linge imbibé d'un liquide obtenu en mélangeant du soufre, du salpêtre et un produit tiré de la résine. La résine ou "poix" est utilisée de l'antiquité jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle. Elle servait à la fabrication de chandelles.



**Les chandelles** de suif sont surtout utilisées à partir du moyen âge.

Le mot suif signifie d'abord graisse de porc puis toutes sortes de graisses animales servant à faire des chandelles.

**Les bougies de cire** se développent avec l'apiculture au moyen âge mais ne sont utilisées que par les gens très riches. Le terme de bougie apparaît au XIII<sup>e</sup> siècle.

## 4- Les combustibles solides plus récents

**Les bougies de stéarine** au XIX<sup>e</sup> siècle. Ces bougies sont commercialisées à partir de 1831 par Adolphe de Milly.

**Les bougies de paraffine** au XX<sup>e</sup> siècle. A partir des années 1945 - 1950, l'essor de l'industrie pétrolière permit de livrer sur le marché une quantité de plus en plus considérable de paraffine. A présent toutes les bougies et tous les cierges utilisés contiennent une forte proportion de paraffine.

## 5- Les porte-chandelles et leur évolution ;

**Les chandeliers et bougeoirs** ; leur apparition est contemporaine à celle des chandelles. Mais ce n'est qu'à la fin du moyen âge que les chandeliers prennent une importance plus grande, avec l'usage des chandelles de suif et des bougies de cire qui se répand lentement.

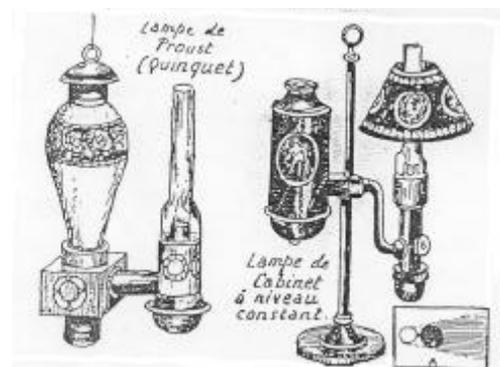
**Les lanternes** qui contenaient les bougies et dont on se servait à l'extérieur, apparaissent dès l'antiquité.

## 6- Apparition de nouveaux types d'éclairage à l'époque contemporaine

**Les quinquets à huile** de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Leur invention, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, fut capitale dans l'histoire de l'éclairage.

Et jusqu'à l'apparition de l'ampoule électrique, ce mode d'éclairage fut de loin le plus important.

**Les lampes à pétrole** de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, utilisent en fait du parole lampant ou kérosène. A partir de 1853 des recherches permirent la distillation du pétrole dont un des dérivés, le kérosène, se révéla tout à fait apte à remplacer l'huile dans les lampes. Ce produit avait en outre l'avantage de monter par capillarité dans les mèches ce qui rendit plus simple le mécanisme des lampes.

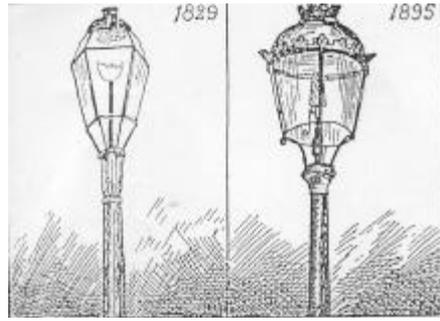


**Les becs de gaz** au XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle.

Les propriétés éclairantes du gaz furent popularisées par Philippe Lebon. Les premiers becs de gaz illuminèrent Paris en 1819. Des compagnies furent fondées pour l'éclairage de Paris, en 1848 Paris était éclairé par 8600 lanternes.

**Les lampes à essence** vers 1900, appelée aussi lampe Pigeon du nom de son inventeur.

**L'éclairage électrique** dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Quelques quartiers de Paris furent éclairés par l'électricité dès 1886-1889



## Réflexions :

À l'avènement de l'électricité, seule la pièce principale comportait un unique point d'éclairage et une seule prise de courant. Ce qui apportait déjà un progrès considérable et une luminosité supérieure à la lampe quinquet et à l'âtre.

Les fils conducteurs étaient protégés par des baguettes rainurées en bois. Puis l'installation s'est peu à peu sophistiquée : les conducteurs se sont trouvés isolés sous tubes métalliques, puis sous tubes, gaines ou baguettes plastiques.

La simple lampe s'est trouvée remplacée par un lustre à plusieurs ampoules, les douilles de porcelaine seront remplacées par les douilles de cuivre ; ce métal manquant pendant la guerre, un alliage d'aluminium, trop peu résistant, se déformant à la chaleur sera abandonné. Des coupe-circuits en porcelaine assuraient la sécurité, évitant les incendies. En cas de problème, il suffisait de vérifier l'état électrique de l'appareil incriminé et de changer le fil d'argent servant de fusible. Avec le temps, celui-ci sera moulé sur une petite plaquette plus facile à imbriquer.

Le progrès aidant, la vie dans les foyers va s'améliorer, les postes TSF ont été les premiers à meubler l'espace. Le fer à repasser électrique, la machine à laver, la machine à coudre, la cuisinière, le réfrigérateur, la chaudière, l'aspirateur, les nombreux articles de cuisine électroménagers viendront agrandir les aménagements progressivement. Les matériaux et accessoires se succèdent en raison des normes de plus en plus draconiennes et assurant un maximum de sécurité.

Le simple interrupteur électrique se trouve remplacé par un qu'il suffit de presser, même quelquefois supprimé et remplacé par un détecteur de mouvements. À l'ampoule à incandescence succédera le tube fluorescent au néon qui apportera une clarté inconnue, une consommation moindre, qui de toutes les couleurs équipera les vitrines et façades de nombreux édifices. La lampe compacte sera encore plus économique mais un peu longue à atteindre une luminosité parfaite. Mais aujourd'hui, de nouvelles générations de ces ampoules de basse consommation donnent dès la première seconde toute leur luminosité.

Les poteaux de bois portant des isolateurs de verre (qui rappelleront des souvenirs aux utilisateurs de frondes ...) que le personnel de la Société Artésienne de Force et de Lumière hissait à la main aidé d'un palan seront démodés et remplacés par des poteaux en fer, puis en béton jusqu'à être supprimés, les lignes étant fixées directement sur les façades des habitations puis enfouies totalement.

Nos braves bougies servent encore de nos jours mais uniquement lors d'événements joyeux, fêtes ou anniversaires. Fini le temps où l'on en mettait de côté pour pallier une panne d'électricité, un jour de grand vent. Aujourd'hui le réseau est fiable et plus aucune panne électrique n'intervient.

Tous ces services avaient permis l'embauche de nombreuses personnes, la création d'agences locales proches des usagers pour les dépannages et les relations avec la population. Nous aimions rencontrer les agents EDF, que nous avions l'habitude de croiser régulièrement, en bleu de travail, coiffés de la casquette bleue, circulant en 2CV ou en 4L avec leur échelle arrimée sur une galerie appropriée. Enfin le passage régulier de l'agent releveur de compteurs, c'était bien souvent le même depuis des lustres, apportait un contact familial et jovial, fait rare de nos jours. (G. Labitte)

## ALLERY :

La distribution de l'énergie électrique dans les campagnes a tout juste 90 ans puisqu'elle ne fut organisée que par la loi du 15 juin 1906.

Rien de choquant donc à ce qu'il faille attendre 1914 pour que la compagnie artésienne de distribution de force et de lumière adressa une demande de concession pour la distribution d'électricité, demande qui fait l'objet d'un avis sommaire en date du 17 février 1914.

La grande guerre suspend l'étude du dossier et il faut attendre le 5 février 1921 pour que le conseil municipal « considérant que plusieurs communes du canton sont sur le point d'installer l'électricité pour actionner les usines et les moteurs fonctionnant sur leur territoire décide d'engager des pourparlers avec la société artésienne. »

Le 28 janvier 1923, le maire soumet le dossier du projet dressé par la Société Électrique du Nord-Ouest et l'arrêté préfectoral relatif daté du 22 décembre 1922. Le conseil émet un avis favorable à l'octroi de la concession « considérant que l'énergie électrique peut rendre de grands services, soit au point de vue des transports, soit au point de vue de l'éclairage public ou privé, soit encore au point de vue de la fourniture de l'énergie ».

La loi du 2 août 1923 facilitant la distribution électrique par des avances de l'État n'accélère pas les choses puisque le 6 février 1924, sur une observation de Georges Bruyer, il est décidé de « réclamer la production immédiate du devis que la Société Artésienne s'est engagée à fournir et de demander à l'autorité compétente si l'opération ne nécessite pas une enquête préalable commode et incommode ».

En août 1924, on demande à l'administration d'intervenir auprès du génie rural et de l'Artésienne. Le 8 novembre 1924, on dispose d'une étude de l'électrification de la commune par laquelle il résulte que la dépense à engager serait de 62.823 francs. La commune tente une nouvelle démarche auprès de l'administration pour obtenir à bref délai l'intervention du génie rural. Le résultat n'est pas des plus probants : il faut attendre le 8 août 1925 pour que l'on puisse comparer avec un devis détaillé établi par le service du génie rural s'élevant à ... 103.000 francs.

Le devis, dressé par l'Artésienne, étant manifestement un peu sommaire, on lui demandera une étude plus détaillée permettant de « prendre une décision en connaissance de cause ». On nomme une commission de 10 membres « pour faire toute démarche utile auprès des sociétés et autorités compétentes, pour recueillir tous renseignements nécessaires et activer la solution de cette question... »

Le 18 septembre 1925, le conseil « considérant que l'énergie électrique en diffusant dans la commune la lumière et la force motrice rendrait de grands services à la population toute entière adopte le projet du génie rural de 103.000 francs » qui serait couvert par : une participation du concessionnaire l'artésienne de 18.480 francs, une subvention du génie rural de 28.840 francs et d'un emprunt communal de 55.680 francs, souscrit auprès du Crédit Foncier, au taux de 7,80% amortissable en 30 annuités de 1.927,45 francs.

Le 7 février 1926, on choisit M. Reynaud René, comme ingénieur conseil, chargé de la surveillance des travaux et de la vérification des mémoires.

Le 22 mai 1926, pour voir réaliser au plus tôt le projet d'électrification, on décide de « relancer les autorités compétentes pour l'obtention de la subvention d'État »

Le 18 août 1926, on se doit de prendre acte que les pourparlers engagés avec la compagnie artésienne sont renvoyés au retour d'une situation économique nationale plus favorable.

Le 20 novembre 1926, on insiste auprès de M. Reynaud « pour qu'à la faveur de la baisse actuelle des prix des matériaux, un accord définitif intervienne dans les plus brefs délais possibles »

Le 20 décembre 1926, à la lecture du rapport de M. Reynaud, il résulte que l'Artésienne apporte une lenteur inexplicable à fournir les propositions qu'il réclame d'elle avec insistance et qu'il n'obtiendra que le 27 janvier 1927.

C'est parti et le 21 février 1927, on délibère pour déterminer l'endroit où sera placé le transformateur. M. Pruvost Onésime offre une parcelle de terrain. Le conseil « estimant que l'emplacement de cette propriété est des plus favorables à l'établissement du transformateur, accepte l'offre généreuse de M. Pruvost et à l'unanimité adresse ses plus chaleureux remerciements » Y a-t-il eu mauvaise interprétation du mot 'offre', toujours est-il que le 23 mai 1927, le conseil autorise l'achat des 30 mètres carrés 10 convoités au prix de 25 francs le mètre carré ?

Ce n'est qu'une mise en bouche, avant l'annonce de la réévaluation de la note à hauteur de 118.454 francs que l'on peut espérer être subventionnée à hauteur de 46.336 francs par le ministère de l'agriculture.

La commune ne disposant que de 18.454 francs pour couvrir cette dépense, il est nécessaire pour le complément soit 100.000 francs d'avoir recours à l'emprunt qui pourrait être contracté au Crédit Foncier de France au taux de 9,65%, courant sur 30 ans et remboursable par annuités de 10.256,90 francs à partir du 31 mars 1928. (En fait la subvention d'État, puis l'abaissement du taux d'intérêt de l'emprunt en 1937, ramènent l'annuité à payer de 4.384,84 francs à 3.026,60 francs au 22 septembre 1937). Le complément est apporté par les prêts consentis pour 5 ans au taux de 7% par M. Albert Lefebvre (6.254 francs) et MM. Léon Allot et Raymond Niquet (pour 6.100F chacun). Les annuités de remboursement respectivement de 1.525,30 francs et 1.487,75 francs seront garanties par une imposition extraordinaire annuelle de 4.500,80 francs.

Le 10 septembre 1927, le préfet ayant délégué à la société artésienne la concession pour la distribution publique d'énergie électrique, pour tous les usages avec privilège pour l'éclairage sur le territoire d'Allery, le Conseil décide de prendre en considération la demande de concession et prie M. le Préfet de faire procéder à l'enquête prévue par le décret du 3 avril 1904.

Le 5 novembre 1927, le conseil considérant que la mise à l'enquête n'a soulevé aucune objection et que d'autre part les projets d'acte de concession et de cahier des charges ne donnent lieu à aucune observation ... donne pouvoir à M. Delachanal, maire, pour concrétiser les décisions du 23 mai.

L'éclairage public est mis en place début 1928.. Le 10 février 1928, on décide de doter le presbytère et le bureau de poste à condition toutefois que les locataires actuels des immeubles acceptent une augmentation du prix de location correspondant au coût de l'installation et de l'achat du matériel.

Le 28 mars 1928, tout en chargeant le secrétaire de mairie, M. Maillard, de dénombrer les poteaux plantés et de mesurer la longueur des fils posés, le conseil adopte les devis d'électrification des bâtiments communaux, savoir : bureau de poste (527,40 F) ; logement des personnels enseignants (1.214,10 F) ; mairie et écoles (666 F) ; presbytère (468 F). Prudence : les travaux concernant le bureau de poste et le presbytère ne seront toutefois entrepris qu'après l'acceptation écrite des intéressés.

Le 26 mai 1928, les travaux d'installation électrique dans les bâtiments communaux par la société de lampes et d'appareillages d'Amiens se chiffrent à 2.929,10 F couverts par un emprunt auprès de particuliers au taux de 7% remboursables en 3 mensualités.

Le 26 juin 1928, M. Delachanal accepte de fournir les 2.929,10 F garantis par une imposition annuelle de 1.112,14 F. La nécessité de prolonger le réseau entraîne l'examen et l'approbation d'un devis de l'Artésienne pour un montant de 5.200 F (dont 20% pris à charge par l'Artésienne) portant le total des dépenses de 111.414 francs à 123.650 francs. La nouvelle dépense sera couverte par un emprunt sur 3 ans auprès de MM. Allot Léon (1.733 F) ; Niquet Raymond (1733 F), Lefebvre Albert (1734 F) et garanti par une imposition de 1.981,45 F.

Le 24 août 1928 : réclamation de M. Caullery : on a oublié sa maison alors que la ligne à haute tension passe au-dessus de sa demeure. L'Artésienne devrait réparer cette anomalie à sa charge.

C'est enfin le jour si longtemps attendu : le 6 octobre 1928 à 20 heures, le courant électrique, impatientement attendu, fut lancé par la Société Artésienne de Force et Lumière dans les fils à basse tension du réseau de la commune répandant une douce et sympathique clarté dans les rues jusqu'ici ténébreuses de la localité, inondant de lumière les bâtiments communaux et diffusant l'éclairage moderne dans les habitations. À l'occasion de cet avènement mémorable dans la vie du village, le conseil municipal d'Allery tint séance dans la salle de la mairie. Au cours de cette séance inaugurale, chaque membre de l'assemblée manifesta sa joie de l'heureux aboutissement des nombreuses décisions et votes émis depuis plus de 4 ans en vue de doter la commune de l'éclairage et de la force motrice électriques. Après s'être réjouis du résultat obtenu, les édiles communaux se séparent emportant la conviction d'avoir travaillé au progrès et au bien être de la communauté.

Le 17 novembre 1928, bonne nouvelle : le ministère de l'agriculture envisage une subvention d'un montant de 32% des dépenses.

Le 16 mars 1929, on décide d'inviter le commandant de la subdivision des sapeurs-pompiers à désigner deux sapeurs qui auront pour mission spéciale en cas d'incendie de se rendre de toute diligence au sectionnaire aérien de la ligne haute tension pour y couper le courant.

Le 16 mai 1929, le maire soumet le décompte général des travaux exécutés par l'Artésienne qui s'élève à 110.287,35 francs y compris les 3.839,65 francs d'honoraires à l'ingénieur conseil qui conseille de réclamer à l'Artésienne les indemnités de retard prévues pour la mise sous tension tardive.

Allery, doté d'un efficace réseau d'éclairage public, allait l'améliorer au cours des ans, pour enfin, le 18 mars 1950, doter d'un réverbère les écarts oubliés : rue du Cocriamont, ferme Tagaux, Louis Poiret, rue de la ferme Bellebouche, route nationale 336.

Le réseau initial correspondait à une tension de 110 volts, il faudra attendre les années 50 pour bénéficier du 220. Édifié au cours des ans sans aucun souci de l'environnement, il n'est souterrain que devant la mairie et dans les nouveaux lotissements ; ailleurs, y compris sur la place de l'église, ce n'est qu'un entremêlement de fils courants de poteaux en poteaux, de toutes formes, matières et époques.

Sur l'ensemble du village, on compte pas moins de 340 poteaux de tout âge, à savoir : 13 lampadaires, 18 pylônes d'origine en fer, 67 en bois simples, 16 en bois doubles, 17 en bois avec lampe, 85 en béton, 94 en béton avec lampe et 30 en aluminium.

L'ampoule électrique devient un objet courant même si son usage fut longtemps parcimonieux : foin des lampes d'ambiance, on allumait l'unique lampe de la cuisine (un monte et baisse) qu'au soir tombé et celles des chambres que pour se coucher.

Avant c'est-à-dire, il n'y a même pas 80 ans, c'était le règne du pétrole. La lampe ronde à pétrole dans son suspensoir trônait dans la cuisine et dans la salle à manger quand il y en avait une. Pour se déplacer ou aller coucher, on utilisait la fameuse lampe Pigeon. Pour sortir ou aller dans les étables c'était la lampe tempête. Certaines boutiques étaient dotées de lampes à acétylène. Restaient les bougies, mais rares étaient les chandeliers et courant le bougeoir qui avait détrôné les quinquets à huile. la lampe de poche devint aussi d'usage courant : une pile électrique plate alimentant une petite ampoule dont le faisceau lumineux était amplifié par un verre dépoli.

## **BAILLEUL :**

28 janvier 1923 : pour la distribution d'énergie aux services publics, le conseil accepte en principe la demande de distribution faite par la compagnie du Nord-Ouest, tout en faisant des réserves sur le prix d'installation de la canalisation et sur celui du prix de revient de l'électricité employée.

8 juillet 1928 : Monsieur le maire fait part des propositions de M. Amédée Petit, ingénieur agronome électricien, 51 rue JJ Rousseau à Paris, pour l'étude du projet d'électrification et la surveillance des travaux.

25 décembre 1928 : Monsieur le maire rappelle que le concours technique et financier du génie rural ayant été accordé par M. le ministre de l'agriculture, un avant projet sommaire a été établi en vue de l'électrification de la commune. La construction et l'exploitation du futur réseau seraient facilitées par la constitution d'un syndicat comprenant les communes de Mareuil Caubert, Liercourt, Bailleul et Limeux. Du point de vue technique, ces quatre communes ont un intérêt commun à la modification du tracé actuel Abbeville Condé de la société électrique du Nord-Ouest. Le conseil décide d'adhérer à ces principes.

10 décembre 1931 : des travaux du syndicat, appelé : syndicat intercommunal d'électricité de la région de Mareuil Caubert, il résulte que la part des dépenses imputables à la commune s'élève à 286.492F, cette somme comprend la haute et basse tension (282.466F) et l'éclairage communal (4.026F). Les subventions (participation du concessionnaire, génie rural, départementale) s'élevant à 205.351F, il reste à réunir par la commune 81.134F.

13 mai 1932 : le syndicat a approuvé la demande de concession présentée par la société artésienne.

12 juin 1932 : une provision de 1800F pour l'électrification des bâtiments communaux et une provision de 500F sont inscrites au budget.

28 juin 1932 : le conseil vote un emprunt de 89.100F au Crédit Foncier pour une durée de trente ans, représentant des annuités de 5 997,34F afin de couvrir les frais de premier établissement du réseau de distribution d'énergie électrique.

11 novembre 1932 : après examen des devis présentés par divers électriciens, le conseil décide de confier l'électrification des bâtiments communaux à M. Tirmont Robert de Pont Rémy qui s'engage à effectuer le travail pour le prix forfaitaire de 780F.

30 juillet 1933 : le conseil d'administration de la caisse de crédit aux départements et aux communes décide d'attribuer une bonification qui ramène à 3699,34F au lieu de 5997,34F, le montant de l'annuité qu'elle aura désormais à payer.

25 novembre 1934 : installation d'une lampe au clocher. Il est sursis à l'électrification du presbytère.

27 novembre 1935 : le conseil envisage l'installation de plusieurs lampes pour compléter l'éclairage des rues.

Pour 1939, il ne sera pas nécessaire de voter d'imposition pour l'annuité d'emprunt pour électrification. Cette dépense sera prélevée sur le produit des primes fixes versées à la commune par la société artésienne dont le montant s'élève à 8069,85F.

27 avril 1948 : le maire rappelle qu'en 1940, après l'Armistice, la société artésienne de Force et Lumière, pour rendre le courant électrique à chacun des abonnés, utilisa le fil de l'éclairage municipal pour réparer ses fils, et ce avec l'autorisation du maire. Aujourd'hui alors que la commune se propose de rétablir l'éclairage public, la société Electricité de France (ex SAFR) nie les faits et refuse d'indemniser la commune des 1900m de fil qu'elle lui a alors empruntés.

25 janvier 1950 : la remise en état de l'éclairage public est confiée à M. Flamant d'Hallencourt pour 61.500F.

28 novembre 1959 : le renforcement du réseau électrique coûtera 4.800.000F pour la commune de Bailleul, mais une subvention de 25% ramènera la dépense à 3.600.000F.

18 mars 1967 : Par délibération du 15 février 1967, le syndicat intercommunal d'électricité de Mareuil Caubert a fusionné avec les syndicats des régions de Moyenneville, Neuville au Bois, Oisemont et Vismes au Val. La constitution de ce nouveau syndicat aura pour objet de passer un nouveau contrat de concession avec Électricité de France et de réaliser les travaux d'extension ou de renforcement qui se révéleront nécessaires. Il prend le nom de syndicat intercommunal d'électrification rural du Sud-Vimeu. M. Duval Roger et Demachy A. sont désignés délégués au nouveau syndicat.

**remplace BLOUX POL.3**

# SOCIÉTÉ ARTÉSIENNE de FORCE et LUMIÈRE

Société Anonyme au Capital de 60.417.800 franc

SIÈGE SOCIAL - 97, RUE DE LILLE, A PARIS  
DIRECTION : RUE DU CRINCHON, A ARRAS

**POLICE D'ABONNEMENT N° 67**

Pour la Fourniture de l'éclairage électrique au compteur

Aux conditions du cahier des charges de la concession ainsi qu'aux conditions ci-après :

M. adame Ve BLOUX LUCAS déclare souscrire un abonnement demeurant à BAILLEUL de la mise en service de l'installation qui devra avoir lieu dans un délai de de 1 années consécutives à partir de ce jour sis à AILLEUL pour l'éclairage d'un immeuble 6 lampes au moyen de. Cette fourniture sera contrôlée par un compteur de 690 watts, propriété de S.A.F.L. DEUX /lit. L'installation sera à DEUX /lit.

### PRIX

#### Tarif du Cahier des Charges

Pris de base de l'électrotheâtre (Art. 11 du cahier des charges)  
Ce prix de l'électrotheâtre est fixé pour une valeur de 130 francs de l'index économique électrique base tension défini par M. le Ministre des Travaux Publics et communiqué périodiquement par le Service du Contrôle.

Au cas où la valeur de l'index économique ainsi fixée s'écarterait par excès ou par défaut de plus de 10 % de la valeur de 130 francs prise comme base, le prix de l'électrotheâtre sera augmenté ou diminué de 35 dix millièmes par franc d'écart entre les valeurs de ces deux indices.

Le Prix de l'électrotheâtre sera établi d'après la dernière valeur de l'index économique basse tension. Il sera appliqué aux consommations relevées à partir du 1<sup>er</sup> du mois suivant la publication de l'index.

L'abonné s'engage :

- à consommer chaque année au moins (Art. 11 du cahier des charges.)
- à verser à la signature de la police : pour : 1<sup>er</sup> Frais d'installation du branchement extérieur : 16.20  
2<sup>o</sup> Frais de pose du compteur : 16.20  
3<sup>o</sup> Avance sur consommation : 0.49
- à verser mensuellement les redevances ci-après :  
pour le branchement extérieur :  
intérieur : 2.00

pour le compteur : Fait en 2 exemplaires, le 20 NOVEMBRE 1943  
à BAILLEUL, L'ABONNÉ, SOCIÉTÉ ARTÉSIENNE de FORCE et LUMIÈRE,

*Mme et approuvé*  
*Madame Veuve Bioux*

# Société Artésienne de Force & Lumière

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 60.000.000 DE FRANCS

DIRECTION RUE DU CRINCHON - ARRAS

Trib. Com. SEINE (Séap) N° 148.316  
AMIENS (Séap) N° 4.064  
ARRAS N° 304  
BETHUNE N° B 218

COMPTES CHEQUES POSTAUX  
LILLE 15914

N° le 10 NOVEMBRE 1943

**Madame Veuve BLOUX**

**BAILLEUL**

**Doit**

**les marchandises ci-après nécessaires pour l'établissement d'un branchement**

18.995 - Imp. Centrale dell'Artois, Arras.

DATES	SOMMES	TOTAUX
I raccord en T pour câble I7/8	26 10	26 10
I C/C aérien	5 60	5 60
I Coffret Gardy bipolaire	35 00	35 00
2 Bouchons " 10 AMP.	3 30	3 30
4 Vis 4 X 20	0 10	0 10
Main d'oeuvre 1 heure norme	10 00	10 00
<b>Majoration pour frais généraux 15%</b>		<b>83 70</b>
<b>Taxe de transaction 0.1%</b>		<b>12 50</b>
<b>Timbre</b>		<b>96 20</b>
<b>Taxe de transaction 0.1%</b>		<b>1 00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>97 10</b>
		<b>98 20</b>

Nota : Toute réclamation doit nous être adressée dans la semaine qui suit son achèvement.

*Mme Bioux*  
*R. B.*

**50c**

**50c**

## CITERNES :

(AD S196/1) le 23 janvier 1908, le maire Joseph Tagaux demande l'autorisation d'installer des réverbères dans la traversée du chemin de grande communication n°53. Les réverbères à pétrole seront placés à une distance d'au moins 3,50m de l'axe de la chaussée. Ces réverbères se composent d'un pylône en fonte surmontée d'une lampe enfermée dans une lanterne. La grande majorité des habitants manifeste le désir de voir les rues de la commune éclairées pendant les soirées sombres d'hiver, ceci diminuerait le nombre des fréquents incendies qui ont eu lieu depuis quelques années. (Les réverbères proviennent de la mairie d'Ouville la Rivière en Seine Inférieure)

## CONDÉ-FOLIE :

1881 : une indemnité est allouée à l'instituteur (10 francs) pour l'éclairage de l'école du soir.

1911 : une indemnité est allouée au facteur receveur pour l'entretien de la lampe à la boîte aux lettres du bureau de poste pendant l'hiver 1910/1911.

1911 : on parle d'une usine, société du gaz de Maubeuge.

Dès 1913, le maire demande au conseil l'autorisation d'installation sur le territoire de la commune d'un réseau électrique et d'un poste de transformation pour la distribution de la force et de la lumière, présentée par la Société Artésienne de force et de lumière, dont le siège est à Arras, sans que la commune soit astreinte, pendant une période de quarante ans, durée du contrat pour la Société, à aucune charge communale. Le conseil, considérant que la commune ne s'engage en rien par le fait de cette autorisation à l'égard de la Société qui prend à sa charge toutes les responsabilités et s'engage par avance à faire à la commune des réductions de 25 à 30% sur le prix de l'éclairage public ordinaire, autorise la dite Société à disposer des terrains communaux pour l'installation de ses lignes aériennes ; l'exonère de toute redevance communale à ce sujet pendant la durée du contrat, met gratuitement à sa disposition, pour le même laps de temps, pour y établir un poste de transformation, un terrain de trois mètres sur trois.

En 1914, le maire expose que la compagnie de force et de lumière, dont le siège est à Paris, 27 rue de Taitbout, a sollicité la concession de la distribution de l'énergie électrique à tous les usages dans la commune. Il explique qu'il n'en résultera pour la commune aucun inconvénient, ni aucune charge du fait de l'établissement des ouvrages de la dite compagnie et qu'au contraire ces installations vont permettre l'éclairage électrique de la localité et l'emploi de la force motrice dans les meilleures conditions que par le passé. Il propose un avis favorable à la demande de la compagnie et de voter la mise à l'enquête du projet présenté par elle.

Mais la guerre ne permit pas la réalisation des projets. En 1918, une autorisation est donnée pour payer les dépenses imprévues de l'exercice 1918 (13,94 francs) à la société de gaz de Maubeuge, à Paris pour l'éclairage fourni à la commune, pendant les quatre premiers mois de l'année 1914.

Il faut attendre l'année 1923, pour que le maire expose au conseil que la société l'Artésienne de force et de lumière, 97 rue de Lille à Paris, autorisée par M. le ministre des travaux publics, le 22 avril 1921, a construit une ligne de transport de force de 15.000 volts entre Doullens et Condé-Folie et que dans un temps à venir, probablement proche, la commune sera appelée à traiter avec cette société, si elle désire éclairer ses bâtiments communaux et ses rues, qu'alors il est nécessaire de prévoir une somme de 3000 francs, à titre de prévision pour l'installation précitée.

La même année, après l'enquête, le conseil examine trois réclamations qui lui semblent justifiées. Il signale que pour éviter tout inconvénient, il serait facile de faire suivre la ligne électrique aérienne le long des chemins vicinaux, en bordure des constructions menacées sans crainte d'accidents aux trois réclamants. De même qu'il y aurait lieu aux carrefours des routes de protéger la circulation à l'aide d'un filet protecteur.

En 1924, le maire expose au conseil que la commune est essentiellement agricole, que l'utilisation de l'énergie électrique, dont les applications aux travaux agricoles sont multiples et sans

cesse étendues. Elle ne pourrait que faciliter et rendre plus abondante la production, tout en suppléant, dans une appréciable mesure au manque actuel de main d'œuvre.

En 1925, un accord est donné pour la concession avec la Société Artésienne de Force et Lumière pour la distribution publique d'énergie électrique pour tous usages avec privilège pour l'éclairage sur le territoire de la commune.

1932 : extension du réseau électrique basse tension, marché de gré à gré. Suite aux réclamations faites par les habitants de la commune, cité Saint Frères, domicilié dans l'agglomération et à l'extrémité du village, que ces habitants installés dans leur demeure après l'électrification communale ne peuvent jouir comme les autres habitants de la lumière électrique. Un marché de gré à gré avec la Société Artésienne est adopté. Le conseil reconnaissant le bien fondé de leur réclamation et juge que ces derniers ne peuvent être exceptés du bienfait de la lumière électrique.

1944 : modification de différents articles de la concession pour distribution publique d'énergie électrique, attribuée à la Société Artésienne en date du 20 septembre 1927.

1947 : à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1945, le contrôle de la distribution d'électricité est assuré par le service des Ponts et Chaussées. Pour l'année 1945, les frais de contrôle dus à la commune sont fixés à 40 francs par kilomètre de ligne conformément au décret du 17 avril 1945 du ministère de la production industrielle.

1962 : renforcement du réseau électrique communal.

1965 : révision de l'éclairage communal.

1967 : adhésion de la commune au syndicat intercommunal d'électricité.

1968 : pose de lampadaires, rue du 22<sup>e</sup> RMVE et du 11 novembre.

1970 : suppression du centre EDF de Condé Folie.

1978 : la commune sera desservie en 220 volts dès cette année.

1998 : enfouissement des réseaux téléphoniques et effacement du réseau électrique rue du 22<sup>e</sup> RMVE et rue du 11 novembre (en partie).

2000 : enfouissement et effacement, rue du Haut de Condé, rue d'Amiens, rue du 53<sup>e</sup> RICMS, rue du 22<sup>e</sup> RMVE (fin de rue).

2007 : effacement du réseau électrique rue du Hurlevent.

## **DOUDELAINVILLE :**

La commune rembourse le 14 mars 1930, pour l'exercice 1929, la somme de 654,75F à la société artésienne de force et lumière pour remboursement des branchements à la mairie, l'école, l'église et le presbytère

## **FRUCOURT :**

Les vieilles poutres des plus anciennes maisons du village donnent des indications sur l'éclairage d'autrefois. Des habitations, rénovées maintenant mais construites après 1850, prouvent même que l'on s'éclairait encore avec des lampes à huile jusque parfois la fin du 19<sup>e</sup> siècle.

En effet, près de la grande cheminée, dans l'ancien fournil, on remarque à l'angle de la poutre maîtresse un trou de bois brûlé à l'endroit où l'on accrochait avec une petite chaîne la lampe en cuivre composée d'un réservoir d'huile et d'un bec pour la mèche. C'est devant le feu, dans cette cheminée imposante, que l'on passait les longues soirées de la mauvaise saison, à se réchauffer en famille pour la veillée, parlant de la journée, du lendemain ou évoquant les souvenirs, racontant des histoires ou même en jouant sur la table aux dominos, au jeu de dadas. Des femmes cousaient en même temps ou tricotaient. On se réunissait à l'occasion avec les voisins notamment en janvier pour l'échange des vœux.

Au début du 20<sup>e</sup> siècle, la lampe à pétrole s'est beaucoup répandue. Le pétrole étant devenu courant dans le commerce. Elle apportait un éclairage plus efficace. Une photo (de 1911), prise à l'intérieur de l'église, montre ces grandes lampes, avec abat-jour, suspendues aux poutres. Pour se

déplacer, on utilisa le soir des lampes portables. À l'intérieur de la maison, une petite lampe à essence avec anse, la lampe Pigeon (du nom de l'inventeur Charles Pigeon (1838-1915)). Pour circuler au dehors apparut la lampe tempête. Quant aux lampes à carbure, elles fonctionnaient au carbure de calcium qui dégageait un gaz, l'acétylène. Puis arriva au village l'énergie électrique.

### **La construction du réseau électrique :**

C'est donc en 1927 que les délibérations du conseil municipal de Frucourt commencent à parler d'un projet d'électrification. Le maire, Élisée Barbette était chargé de convaincre le conseil municipal de l'intérêt de cette nouvelle énergie qui permettait un éclairage bien supérieur à tous ceux connus jusqu'alors et en plus d'un allumage très facile : il suffisait, pour obtenir un éclairage par des ampoules, d'appuyer sur un bouton ! Grâce à l'invention des prises de courant, on pouvait aussi avoir accès à 'la force' et ainsi aux avantages du moteur électrique. Celui-ci fut d'ailleurs peu courant au départ à Frucourt... Par contre, la TSF eut un succès plus rapide, semble-t-il.

Pour gagner l'adhésion de son conseil, lors de cette réunion du 16 juin 1927, le maire annonce ensuite que la constitution d'un syndicat intercommunal d'électrification est en cours grâce à l'initiative du maire de Neuville au Bois et qu'il suffit de s'y joindre pour un rattachement aisé au réseau à desservir le village... Alors le conseil accepte de rejoindre ce syndicat.

### **Le syndicat intercommunal d'électrification de Neuville au Bois :**

Le syndicat comprend les communes de Citernes, Doudelainville, Forceville en Vimeu, Fresnes Tilloloy, Vaux-Marquenneville et bien sûr Neuville au Bois. Le siège social avait été fixé à Oisemont et le premier président fut A. Caline de Forceville. Élisée barbette indiqua d'autre part que M. Morel, maire de Neuville, avait obtenu du ministère de l'agriculture de l'époque le concours du Génie Rural pour l'installation du réseau.

Le 28 avril 1929, le conseil de Frucourt vote l'imposition extraordinaire de 1.816 francs proposée par le syndicat pour une durée de trente ans et remboursable à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1930. Il adopte également le cahier des charges syndical qui prévoit, entre autres, l'émission d'un emprunt qui s'élève à 189.000 francs, le remboursement se faisant par le système du tirage au sort.

### **Les travaux d'installation dans le village :**

Ils commencent peu après, dès 1930, et la plus grande partie des maisons seront reliées au secteur courant 1931. Par crainte d'électrocution, d'incendie ou par refus de financement, quelques familles refuseront l'équipement et ne se décideront qu'après 1945.

Des délibérations de 1931 indiquent que l'éclairage des bâtiments communaux est effectué par la société communale d'appareillages électriques, filiale de la société artésienne de force et lumière.

Des pylônes en fer s'alignèrent ainsi le long des rues du village et portant des rangées de fils où les habitants étonnés ont vu se poser alignés les hirondelles. Dans nos petites fermes, on éclaira bien sûr l'écurie, l'étable à vaches ... mais on gardait sur un meuble la lampe à pétrole, réservée pour les jours d'orage et les pannes de secteur qui étaient assez fréquentes. Un transformateur, haut de plusieurs mètres, avait été construit à la sortie de Frucourt, rue de Vaux.

### **Une modernisation accélérée de la vie après la seconde guerre :**

Dès lors, la batteuse de l'entrepreneur Louis Farsy fonctionna grâce à un gros moteur électrique branché à l'aide d'une perche sur un pylône, moteur placé dans une cabine sur roues. Sur la place, on électrifia le puits communal. On se mit à recharger les batteries (tracteurs, voitures, clôtures électriques).

Dans les années 60, le tube néon apparut et les premières télé en noir et blanc (les voisins accouraient pour la Piste aux Étoiles. On s'équipa de réfrigérateur, du fer à repasser, de la machine à laver, de l'électrophone ... puis du congélateur et surtout la machine à traire se généralisa si bien que l'on sentit les ampoules faiblir en fin d'après-midi ! Le réseau n'était plus assez puissant. La commune demanda à l'EDF de le renforcer. Les pylônes en béton remplacèrent ceux en fer, les fils furent détrônés par le câble.

### **Une vie rurale transformée en ce début du 21<sup>e</sup> siècle :**

Bien d'autres utilisations apparaîtront au village, comme ailleurs, conséquences des formidables progrès techniques jusqu'à l'arrivée des ordinateurs puis d'Internet vers l'an 2000. D'autre part, le charme de la petite commune se trouva encore accru, suite à l'enfouissement du réseau. Le centre de Frucourt s'embellit, agrémenté par de beaux réverbères. En quelques décennies, l'électricité et le machinisme ont bouleversé la vie de nos ruraux allégeant considérablement leur activité musculaire, améliorant leur confort, le ouvrant vers la vie de la planète ... mais les entraînant dans une vie plus stressante et amenuisant, hélas, l'esprit de convivialité et de solidarité qui était resté vivace.

## **HALLENCOURT :**

6 août 1855 : le maire de la commune arrête que la chandelle et la bougie ne pourront être vendus qu'au poids net. Les paquets de chandelles et de bougies devront porter, sur l'enveloppe en caractères d'un centimètre au moins de hauteur, une inscription indicatrice de leur poids net, enveloppe non comprise, précédée des mots : poids net.

### **Le gaz acétylène :**

Le 19 août 1875, le sous préfet autorise Messieurs Deneux Frères, à établir dans leur usine un gazomètre pouvant fournir au plus en douze heures, dix mètres cubes de gaz. La cheminée aura au moins une hauteur de 10 mètres et à 25 cm de diamètre intérieur.

août 1880 : acquisition des six réverbères à la commune de Longpré pour la somme de 300F par suite de l'installation du gaz dans cette commune.

En août 1881, proposition sans suite d'Élie Gauchet, officier d'académie, demeurant à Paris, de faire tous les frais de la construction d'une usine à gaz, de même que ceux de canalisation.

En 1885, Léon Berger, cafetier, est autorisé à installer dans la maison qu'il occupe un appareil pour la production du gaz à la campagne, système J Faignot.

De même en septembre 1904, M. Lefevre, huissier à Hallencourt demande l'autorisation d'installer un appareil au gaz acétylène dans sa propriété, rue de la Caserne. Celle-ci lui est accordée mais l'appareil produisant le gaz acétylène sera placé dans un local solidement construit en brique, pourvu d'une toiture légère avec une porte fermant à clef et isolé de tout bâtiment habité avec cheminée d'aération.

Août 1907 : projet de traité pour l'éclairage public à l'électricité de la commune par la station centrale électrique de Picquigny. Ce traité renferme toutes les clauses nécessaires pour assurer à la commune un éclairage régulier, il n'est pas d'un prix exagéré.

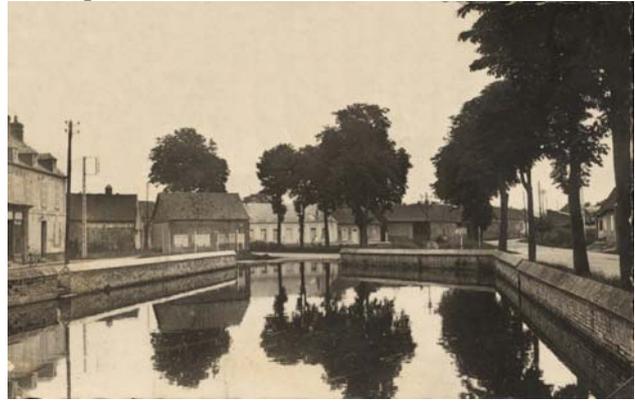
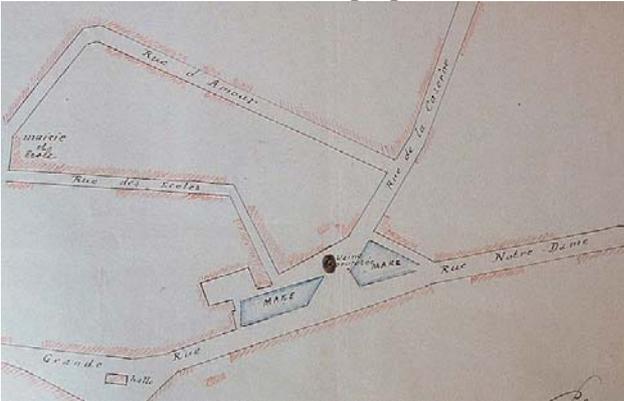
7 septembre 1907 : à l'unanimité du conseil, le contrat précédent est accepté.

1909 : projet d'éclairage à acétylène par l'incandescence en présence de M. Wilhelm de Marseille et M. L'Hermitte de Louviers. (Le projet d'éclairage électrique n'a donc pas été suivi d'effet)

6 septembre 1909 : Vu la nécessité pour la commune de se pourvoir d'un éclairage plus pratique et plus économique, vu le projet, le devis estimatif et les plans de l'appareil producteur de gaz présentés en conseil par la maison Wilhelm de Marseille, 11 conseillers sur 12 donnent leur accord au projet d'éclairage par le gaz acétylène.

22 novembre 1909 : Le devis estimatif pour l'éclairage acétylène s'élève à 47 750F couvert par un emprunt sur 30 ans au Crédit Foncier. Déjà 256 abonnements sont prévus. Sur la base de 100 becs brûlants, la commune aurait un éclairage gratuit, son amortissement remboursé et un bénéfice de 718,75F donc la commune sera mieux éclairée sur les voies publiques, dans les maisons particulières et elle aura une source de revenus.

9 décembre 1909 : l'emplacement de l'usine à acétylène se fera sur le terrain qui se trouve entre les 2 grandes mares (place du 8 mai actuelle). Ceci malgré la requête de Théophile Michaut, Veuve Conseil et Veuve Prudent Courtillier, propriétaires de maisons situées place des Mares.



plan et photo du bâtiment de l'usine à acétylène

20 mars 1910 : Omer Vilpoix est désigné gazier et allumeur de réverbères pour 300F par an (400F en mai 1910).

7 mai 1910 : la commune d'Hallencourt est autorisée à installer une usine pour la fabrication de l'acétylène gazeux d'un approvisionnement inférieur à mille litres pour l'éclairage public de la commune. L'appareil servant à la fabrication sera placé dans un local spécialement affecté à cet usage, bien ventilé et fermant à clef. Les manipulations pour le chargement et le déchargement de l'appareil se feront à la clarté du jour et on ne pourra pénétrer dans le local renfermant cet appareil avec une lumière. Tout raccord en caoutchouc entre le gazomètre et la canalisation est formellement interdit. La pression ne devra en aucun point de l'appareil dépasser 1,500kg. On prendra les dispositions nécessaires pour s'opposer à la congélation de l'eau de l'appareil en hiver ; en cas de congélation, on n'emploiera que de l'eau chaude pour dégeler l'appareil. Il est interdit de faire du feu autour de l'appareil, d'en approcher une flamme quelconque. Le gazomètre sera muni d'un tube de sûreté débouchant à l'air libre. Les produits usés provenant de la décomposition du carbure seront versés dans une cuve, ouverte à l'air libre, et étendus de 10 fois leur volume d'eau avant d'être déversés au dehors. Les résidus que l'on voudrait conserver devront être recouverts d'eau pendant plusieurs jours. Le carbure de calcium sera conservé dans des vases métalliques à fermeture hermétique, placés dans un local sec et séparé du local du générateur. On ne pourra pénétrer le soir dans le local qu'en cas d'absolue nécessité, en l'absence de toute odeur et en s'éclairant au moyen d'une lampe de sûreté d'un type approuvé par l'administration dans les mines grisouteuses : lampes Museler, Marsault ou Fumat.

29 mai 1910 : règlement pour la vente de gaz et la location des appareils d'éclairage aux abonnés :

article 1 : la commune d'Hallencourt fournit le gaz acétylène sur demande ; à toute personne habitant sur une rue canalisée, au prix de 3F le mètre cube.

article 2 : afin de faciliter l'emploi du gaz, la commune fait dans l'intérieur de toute maison d'habitation, sur demande du propriétaire ou un locataire avec bail, des installations complètes prêtes à fonctionner, comprenant : compteur, tuyautage, appareils et becs à incandescence d'un type uniforme.

article 3 : prix de location du compteur 0,50F par mois, d'un bec 0,25F par mois.

article 4 : les dégradations des appareils et le remplacement des becs, verres et manchons sont à la charge des locataires.

article 5 : les locataires auront le droit de rachat de tout le matériel installé chez eux aux prix indiqués ci-dessous (article 7) sous déduction de la moitié des sommes versées au titre de la location et le paiement en sera fait directement entre les mains du receveur municipal.

article 6 : toute personne peut faire faire son installation particulière à ses frais et par un ouvrier de son choix à ses risques et périls, sous la seule réserve que le compteur soit du modèle adopté par la commune.

article 7 : pendant l'installation générale, la commune fera faire par l'entrepreneur les installations particulières qui lui seront demandées au prix maximum prévu dans son traité ; soit :compteur mis en place 60 francs, appareil à un bec prêt à fonctionner 30 francs.

article 8 : les branchements sur la voie publique seront faits aux frais de la commune jusqu'à la façade des maisons d'habitation et cela seulement pendant l'installation générale. Toute demande ultérieure supportera tous les frais de branchement et la majoration de dépenses que peut occasionner une installation partielle.

article 9 : le prix du gaz consommé et les prix de location seront recouverts dans les premiers jours du mois qui suivra celui écoulé ; à défaut de paiement à présentation de la quittance le gaz sera supprimé ; les appareils démontés et des poursuites seront exercées par le receveur municipal pour le recouvrement des sommes arriérées.

article 10 : les personnes qui demanderont à être reliées à la canalisation générale après la mise en marche de l'éclairage paieront le prix du gaz, à trois francs le mètre cube pendant une durée d'un an, si le prix de vente est modifié en diminution au moment de leur abonnement ; à l'expiration de ce délai le gaz sera vendu au prix courant.



terrassiers installant le gaz

19 juillet 1910 : réception des travaux du gaz : la dépense a été portée à 54 059,90F au lieu de 47 750F à cause de l'augmentation de la canalisation principale et au nombre plus élevé d'abonnés soit 4364,70F à l'avance d'un wagon de carbure pour faciliter la mise en route soit 1300F et à la clôture de la petite cour de l'usine renfermant les appareils soit 645,20F. Ainsi un nouvel emprunt sur 29 ans est sollicité auprès du Crédit Foncier.

15 août 1910 : Le mètre cube de gaz est vendu 2,50F, la location du compteur 0,40F et la location de lampes 0,20F.

Le 15 mai 1912, M. Cavillon est élu maire à la place de M. Paillarés. Il lui reproche tout de suite que l'usine acétylène semble être un véritable gouffre financier pour la commune, les dépenses dépassent les recettes. Il reproche à l'ancien conseil de n'avoir pas assez étudié la rentabilité et d'avoir caché la vérité sur les coûts de fonctionnement.

Un arrêté du 3 août 1912 donne le règlement pour l'éclairage des rues et des places :

Article 1 : tous les réverbères de la commune seront allumés tous les soirs de la tombée de la nuit à 9 heures et demies les samedis et dimanches exceptés, ils seront allumés jusque 11 heures aux dates ci-dessous indiquées : du 3 au 20 octobre ; du 31 octobre au 18 novembre et du 30 novembre au 20 décembre. Vient en suite la liste des réverbères : 1) au bout de la rue Douville (cité ouvrière), 2) à la propriété de M. cavillon, face à la rue Pasteur 3) à la maison Bouffaux, face à la rue Saint Denis 4) au bout de la rue des Halles, maison Quénu Anselme 5) au carrefour des grandes mares 6) au bout de la rue Notre Dame 7) caserne de gendarmerie 8) mairie 9) maison Malivoir, rue à Chèches, 10) à la croix, rue des Simons 11) maison Maillard Lambert rue Pasteur 12) ancienne râperie, maison Maillard, 13) à la croix, rue Saint Denis, 14) rue Douville au coin de la rue des Simons. L'allumeur municipal prendra ses dispositions pour terminer l'extinction des réverbères par la rue Douville, la rue de la république et la rue des Écoles.

2 janvier 1914 : pour 1910, 1911, 1912 et 1913 il ressort une perte de 3867,02F. Le mètre cube vendu 2,50F aux abonnés est revenu à 2,72F à la commune. Il est question, peut être de céder le matériel et ses accessoires à la maison Giroult de Paris (16, rue Coquillière).

Mai 1914 : le conseil municipal charge M. le maire d'informer M. Wilhelm que les appareils générateurs fournis par lui à la commune sont dans un état défectueux qui lèse considérablement les intérêts de la commune et qui fait craindre pour la sécurité publique. Il charge M. le maire de demander à M. Wilhelm de quelle façon celui-ci entend assurer la garantie donnée par lui relativement à la sécurité absolue et au parfait fonctionnement de l'appareil producteur.

16 février 1916 : la commune n'a jamais manqué et ne manquera pas de carbure au cours de l'hiver.

25 septembre 1916 : les prix ayant augmenté suite aux difficultés de transport, le mètre cube de gaz ne sera plus facturé 2,50F mais 5F au consommateur à partir du 1<sup>er</sup> octobre.

7 novembre 1920 : le gazier communal recevra 300F mensuellement pour assurer le fonctionnement de l'appareil gaz acétylène, l'allumage et l'extinction des réverbères de la voie publique.

6 novembre 1921 : le gaz sera payé 8,50F le mètre cube (baisse de 50centimes)

6 février 1923 : Les dépenses pour le gaz à acétylène s'élèvent à 15352,95F et les recettes à 11262,60F, dans les dépenses sont compris l'éclairage des rues et des bâtiments communaux. On projette de doter la commune d'un éclairage électrique (société électrique du NO)

### **Vers l'électrification :**

24 mai 1924 : des discussions ont eu lieu avec la société artésienne de force et lumière pour l'électrification de la commune, ce qui pourrait contribuer à la prospérité de la commune.

Août 1926 : le transformateur pour l'électrification de la commune sera situé sur l'ancienne mare Simon.

7 novembre 1926 : la distribution d'énergie électrique coûtera 115 595 F à la commune qui fait un emprunt des 100 000F au Crédit Foncier de France.

séance du 19 mars 1927 : approbation des contrats de concession présenté par la société artésienne de force et lumière, présentation du plan des canalisations.

séance du 30 avril 1927 : subvention de 39258F pour l'électrification de la commune. Installation de lampes électriques dans la mairie, les écoles, les logements des directeurs et directrices des écoles publiques, du bureau de poste, de l'église et du presbytère (7000F)

séance du 7 août 1927 : les travaux d'électrification sont sur le point de se terminer.

séance du 8 novembre 1927 : Redevance annuelle perçue au profit de la commune par la SAFL de la manière suivante : lumière : 6F par compteur et par ampère ; force motrice : 3F par compteur et par ampère. Démontage des installations d'éclairage à acétylène chez les particuliers par Homère Vilpoix, garde-champêtre, il lui sera alloué 10% sur la vente du plomb qu'il pourra récupérer.

26 mai 1928 : 60000F sont votés par le conseil afin de payer la main d'œuvre occupée à l'extraction des tuyaux de plomb, par les chômeurs. Il y a eu une panne d'électricité occasionnée par des joueurs de ballon, la somme de 108F pour remise en état sera cette fois supportée par la commune mais la fois prochaine par la société responsable des frais causés.

15 novembre 1928 : l'extraction des tuyaux de plomb est terminée. La vente par adjudication du matériel de l'usine à acétylène rapportera 29838F.

19 juin 1929 : un emprunt de 100 000F avait été fait au Crédit Foncier pour l'électrification, 20108F de subventions ont été accordés par l'état.

16 août 1929 : achat d'un appareil à acétylène pour illumination de la mairie (250F)

23 mai 1933 : les 24 juin 1910 et 23 août 1911, la commune a emprunté au CFF pour installation de l'éclairage à acétylène 54 059,90F remboursables le premier en 30 annuités et le second en 29 annuités. Cet éclairage ne fonctionne plus attendu qu'il a été remplacé par l'éclairage électrique. Le conseil décide de rembourser ces emprunts par anticipation.

23 juin 1934 : on prévoit d'électrifier les écarts route de Sorel et route d'Allery mais comme les propriétaires concernés ne sont pas d'avis de participer à la dépense, on ne donne aucune suite au projet évalué à 13 000F.

17 août 1935 : il n'y a pas d'intérêt de s'affilier au syndicat des communes électrifiées.

10 février 1936 : électrification de l'écart route de Sorel, prolongement de la gendarmerie au domicile de M. Marcel Canaple, ce dernier s'engageant à contribuer à la dépense pour la somme de 1000F

séance du 18 août 1945 : rétablissement de l'éclairage communal qui ne sera effectif que le 3 août 1946.

séance du 20 octobre 1946 : extension du réseau électrique, route d'Allery

séance du 15 novembre 1947 : l'écart Blondin (route d'Allery) n'est toujours pas électrifié, l'intéressé devra faire établir par la société Électricité de France.

séance du 8 février 1951 : Pour électrifier l'écart Blondin, la dépense s'élève à 306716F, le conseil décide de solliciter M. Blondin pour sa participation dans la dépense.

séance du 7 novembre 1953 : considérant que l'immeuble de l'écart Blondin est isolé, de construction ancienne et qu'aucun nouveau logement n'est à envisager le long du chemin de la route d'Allery, le conseil décide de surseoir à l'examen de la demande

séance du 25 mars 1955 : la salle des Fêtes était précédemment alimentée en courant électrique par l'usine de la Société des Ets Deneux Frères. Comme cette usine est fermée, il convient de faire procéder à l'installation d'un branchement électrique relié sur le secteur public.

26 juillet 1963 : considérant l'état de vétusté du bâtiment de l'ancienne usine à gaz, le conseil décide sa démolition.

15 novembre 1963 : le projet d'un lotissement communal route d'Allery permettra l'électrification de l'écart Blondin.

24 novembre 1964 : le réseau de distribution d'énergie électrique a été installé en 1927 et ne répond plus aux besoins des usagers. Il y a lieu d'envisager son renforcement. L'écart Blondin pourra être électrifié, M. Blondin s'engageant à verser 1000F sur les 2335,80F prévus pour la réalisation des travaux.

23 octobre 1965 : le renforcement du réseau électrique coûtera 125 000F. ces travaux peuvent bénéficier de subventions : 35% du ministère de l'agriculture et 50% d'EDF. Le conseil envisage la création d'un syndicat intercommunal des communes de Sorel, Wanel ; Mérélessart, Allery et Dreuil Hamel.

24 février 1967 : À la suite d'une réunion le 27 janvier 1967 à Martaineville, le regroupement d'un certain nombre de communes, dont la distribution d'énergie électrique a été concédée à Électricité de France, est envisagé, en vue de constituer, avec les communes d'autres syndicats d'électricité de la région, un nouveau syndicat. Son but est de passer un nouveau contrat avec EDF et de réaliser les travaux d'extension ou de renforcement qui se révéleront nécessaires. Ce syndicat de 72 communes prendra le nom de syndicat intercommunal d'électrification rurale du sud Vimeu.

Juin 1967 : installation de deux projecteurs au stade municipal.

Fin du 20<sup>e</sup> siècle : on enfouit le réseau électrique dans le centre : rue de la République, place du 8 mai.

fin 2007 : Les travaux d'enfouissement sont actuellement en cours rue Saint Denis et rue Pasteur.



Les pylônes de la rue Pasteur, le 26 décembre 2007  
bientôt un vieux souvenir !  
ainsi qu'un vieux pylône en fer, supportant encore une charge importante.

## HUPPY :

Les premiers hommes n'eurent la nuit, pour s'éclairer que la lumière de la lune. Ce n'est qu'après avoir domestiqué le feu et reconnu ses vertus éclairantes qu'ils apprécièrent les bienfaits de l'éclairage. Le gardien du feu risquait la mort s'il laissait mourir ce feu, réchauffant, éclairant, écartant les prédateurs, donnant un goût savoureux aux aliments. Le feu comme l'eau était devenu indispensable à la survie des hommes et source de bien être.

De la graisse animale et une mèche dans un silex creux leur permettait de s'éclairer. De petites lampes en terre cuite furent ensuite fabriquées. Avant la construction de l'autoroute A28, des fouilles se déroulèrent à Trinquies et mirent à jour quelques exemplaires de ces lampes.



Puis sont venues les lampes à essence ou à carbure, les lampes à gaz puis l'électricité à Huppy vers 1924. Le musée situé dans le clocher de l'église en garde de nombreux exemplaires :





### **Feuilletons les comptes-rendus de conseils municipaux relatifs à l'électricité à Huppy :**

10 juin 1924 : le conseil décide à l'unanimité de se rattacher au syndicat de communes en formation de la région de Moyenneville pour l'établissement d'un réseau rural de distribution d'énergie électrique. Gustave Joly et Daniel Bouly représenteront la commune.

16 juin 1927 : le conseil donne son adhésion définitive au syndicat intercommunal d'électrification de la région de Moyenneville, décide de contracter auprès des habitants un emprunt de 35.129,25 francs au taux de 7% l'an amortissable en trente années.

1 mai 1928 : vu le projet présenté par M. Duchange, administrateur délégué de la Société Artésienne de Force et Lumière dont le siège social est à Paris, 97 rue de Lille pour l'installation d'un réseau à basse tension dans les agglomérations situées sur le territoire de Huppy, vu le projet de branchement haute tension de 15.000 volts formant dérivation du courant de la ligne principale Abbeville Feuquières destiné à alimenter le poste transformateur desservant le secteur de Huppy Poulrières par l'intermédiaire du branchement à haute tension Moyenneville – Martaineville, le conseil donne un avis favorable pour l'exécution des projets présentés par ladite Société.

22 juin 1928 : le conseil décide d'acquérir pour l'installation du poste transformateur de la distribution d'énergie et éclairage électrique une portion de terrain prise dans l'immeuble de M. Joly, au lieudit les Quinze, d'une contenance de 5 centiares pour le prix de 1 franc.

10 août 1929 : le conseil autorise le maire à mandater à la SAFL la somme de 836,65 francs pour la pose des branchements à la mairie, école des filles, bureau de poste de Trinquies. Il l'autorise aussi à mandater au directeur de la Société Commerciale des lampes et d'appareillages électriques à Amiens, 178 bis rue Jules Barni, la somme de 1.137,60 francs pour l'installation électrique de la mairie, école de garçons, école de filles et logement de l'instituteur.

9 mai 1931 : les dépenses pour la commune pour l'électrification s'élèvent à 331.498 francs.

12 septembre 1931 : comme l'an dernier, l'éclairage municipal des rues commencera le dimanche de la fête de Saint Lambert soit le 20 septembre de 18h30 à 20h15. C'est en 1931, que l'église fut électrifiée.

22 avril 1936 : À partir du 1<sup>er</sup> mars les primes fixes sont supprimées. Le prix du kWh est fixé à 2F45 pour l'éclairage et à 1F60 pour les autres usages.

2 août 1944 : la rue des Juifs est dépourvue de courant électrique par suite de l'écrasement des poteaux par les chars de combat. La société artésienne est disposée à faire les réparations nécessaires, mais ne dispose pas des moyens de transport nécessaires pour amener à pied d'œuvre les trois poteaux nécessaires. Le conseil décide d'allouer une somme de 200 francs pour aller les chercher à Abbeville.

27 janvier 1951 : le conseil reconnaît l'utilité de la remise en état de l'éclairage municipal concernant la réfection des installations électriques des rues.

11 mars 1953 : afin de réduire les dépenses, on pense remplacer les lampes de 75 watts par des lampes de 60 watts.

10 juillet 1961 : le renforcement du courant sur l'éclairage public sera effectué ainsi sur une boîte foraine sur le pignon de la mairie.

29 novembre 1968 : le conseil autorise le maire à solliciter auprès du syndicat Sud Vimeu l'implantation d'un transformateur à Poultières.

6 novembre 1972 : le maire, suite à la remise en état de l'électrification, demande au syndicat intercommunal d'électrification rurale du Sud Vimeu, le renforcement général du réseau électrique afin que l'éclairage de la commune puisse fonctionner convenablement.

9 septembre 1976 : le conseil décide de fixer l'éclairage public à compter du 1<sup>er</sup> octobre aux horaires suivants : le matin à 5h45 (pour Trinquies 7h) à la levée du jour ; le soir de la chute du jour à 21h. L'installation d'une lampe supplémentaire dans la ruelle des Prés (derrière les écoles) sera probablement faite.

19 novembre 1976 : des chutes de tension font demander le renforcement du réseau. Il sera réclamé la pose d'un éclairage dans la rue des Forges et la ruelle des Prés.

2 juillet 1979 : le renforcement EDF qui avait été envisagé n'ayant pu avoir lieu du fait du refus de certains propriétaires de passer sur leur terrain, une nouvelle étude est donc faite dans l'espoir de trouver une solution.

4 décembre 1979 : le maire ayant obtenu la signature de tous les propriétaires à la convention, le renforcement du poste du Calvaire aura donc lieu très prochainement.

28 novembre 1980 : le renforcement attendu depuis longtemps au Poste Calvaire est enfin commencé. Deux éclairages sur la route nationale et un autre sur la route de Liercourt seront prochainement réalisés.

2 novembre 1983 : M. Buiret demande si l'on a des précisions sur le tracé de la ligne haute tension 400.00 volts en provenance de la centrale de Penly.

4 juillet 1984 : M. Bardoux signale que pour la ligne à haute tension Argoeuvres-Penly, deux solutions étaient offertes et qu'apparemment celle retenue est la plus désavantageuse pour Huppy. En effet, le tracé nord serait retenu à cause du moulin de Saint Maxent. Pourquoi n'avoir pas tenu compte du château et de l'église ? La ligne passerait en effet à 600m de ces bâtiments, le préjudice n'est pas négligeable (pose de 8 pylônes de 60m de hauteur dont un angle avec 90 à 140 m<sup>2</sup> de surface au sol, et de 40m d'occupation au sol. Les fils sont à une hauteur de 8,5m, à proximité du terrain de football. Les autres inconvénients sont le bruit produit par le voltage important (400.000 volts), à 25 m le bruit équivaut à celui de la mer. D'autre part les clôtures avoisinantes peuvent s'électrifier. la taxe est versée au 1<sup>er</sup> janvier suivant l'implantation des pylônes.

12 avril 1985 : Ligne Argoeuvres-Penly. Une pétition a été envoyée contre le passage de toute ligne à Huppy, une décision doit être maintenant prise. Il est procédé à un vote à main levée. Les résultats en sont : 12 voix pour le tracé sud, 2 voix contre et une abstention.

16 septembre 1985 : les travaux de la ligne Argoeuvres-Penly doivent commencer cet hiver.

21 juillet 1989 : confirmation du passage en souterrain d'une partie du réseau électrique sur la place du village.

15 octobre 1996 : passage en souterrain des réseaux au niveau de la ruelle Seigneur et sur la place.

Depuis 1980, de nombreuses délibérations ont rapport avec l'éclairage public, durée, nouveaux branchements, renforcement, coûts.

### Souvenirs :

Claude Piette se souvient, quand il a commencé à travailler dans l'entreprise Martin de Puteaux, en septembre 1950, sur les chantiers des monuments historiques, dans le cadre de la reconstruction d'après guerre : « *dans presque toutes ces églises, le courant électrique n'était pas encore rétabli, les compteurs électriques étaient grillés. Il y avait dans les communes d'autres priorités. C'est donc à la lueur de lampes à carbure que nous finissions nos journées d'hiver. Dans le canton, où j'ai œuvré, les églises de Huppy et Longpré étaient sans courant. À fontaine sur Somme, nous prenions le courant avec des baladeuses au presbytère tout proche. À Allery, l'église n'était pas détruite, et il y avait l'électricité. L'électricité ne nous servait qu'à l'éclairage, les machines portatives n'étaient pas encore répandues comme aujourd'hui !* »

Photo ci-contre des travaux réalisés à Huppy lors de l'électrification de l'église en 1984, après sa remise en service, par des bénévoles de l'ASPACH : messieurs l'abbé Yves Morel, Claude Piette, André Bardoux, Roger et Pascal Mellier et Michel Beaurain.



La ligne 400kV de Penly à Argoeuves surmontant la vallée de Hocquincourt à Limeux un total de 26 câbles parallèles (4 groupes de 6 et 2 câbles indépendants. Parallèle à cette ligne de 400kV, la ligne 225 kV (visible sur sa gauche)

## LONGPRÉ LES CORPS SAINTS :

Le 15 juillet 1878, le sieur Renard est autorisé, par le préfet, à établir à Longpré, une usine à gaz avec tous ses accessoires pour l'éclairage public et particulier de la commune de Longpré. L'usine sera fermée par un mur d'enceinte ou une clôture solide en bois de 5m de hauteur au moins, les ateliers de fabrication et les gazomètres devront être séparés des habitations voisines par une distance d'au moins 30m.

Le 16 novembre de la même année, le conseil municipal de Longpré décide qu'il y a lieu d'établir un bec de gaz dans la ruelle du gué, près de la maison du sieur Lourdel Ignace, un autre bec sur la route de Picquigny à Liercourt, au pont établi sur la rivière, enfin un troisième dans le chemin de la gare à peu près en face de la maison du sieur Roussel Camille. Le conseil émet le vœu que la colonne établie au coin de la maison de M. Prévost Barthélémy soit supprimée, et qu'un bec de gaz sur console soit installé au coin de l'établissement de M. Louchet Léopold, ce bec produirait un meilleur effet.

En décembre 1880, le conseil réclame 400F à M. Renard, constructeur de l'usine à gaz. En effet, celui-ci s'était porté fort, lors de la souscription de la fête du 29 septembre 1878, pour la maison des Forges de Marquises (300F) et pour MM. Nicolas et Charron, fabricants de compteurs à gaz à Paris (100F) ; ces deux dernières maisons refusant de payer.

En 1881, le maire informe qu'en novembre, il a fait augmenter le nombre de becs de la commune. Lors de la séance, le conseil décide d'augmenter le nombre d'heures d'éclairage de manière que cet éclairage ait lieu comme par le passé jusqu'à 11 heures du soir.

## SOREL EN VIMEU :

À partir du Moyen-Âge, l'utilisation de la chandelle de suif (graisse de bœuf ou de mouton) remplace petit à petit la lampe à huile. Mais la mèche charbonne, il faut la couper et l'égaliser, le suif coule et graisse les mains et la flamme jaune et fumeuse n'éclaire pas beaucoup. De plus, la chandelle est taxée et revient plus cher que la lampe à huile. Dans la plupart des foyers, le repas du soir et la veillée se font à la lumière du feu de bois qui brûle dans la cheminée. Les journées de travail dépendent des saisons et de l'éclairage solaire. On se lève et on se couche avec le soleil.

Les familles riches utilisent le cierge (fabriqué avec de la cire d'abeille) qui coûte très cher.

Les chandeliers de formes diverses permettent de fixer chandelles et cierges et la bobèche fixée à la base récupère le suif ou la cire qui coule. Parfois un lustre qui supporte plusieurs chandelles permet l'éclairage de salles de réception (châteaux et maisons bourgeoises). A l'extérieur pour se déplacer, la chandelle est enfermée dans une lanterne aux quatre faces vitrées qui protège la flamme des intempéries. Les voitures à cheval et les carrosses sont aussi signalés par ce type d'éclairage.



Fig. 5

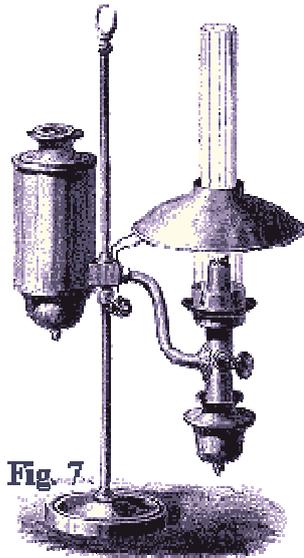
JP

chandelier et lanternes.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, le coton est importé de l'Inde et fait son apparition dans les mèches des chandelles et des lampes, puis la mèche plate permet à l'air de mieux circuler et la combustion est meilleure.



Lampe à pétrole.



Lampe Quinquet



Lampe à bec Auer

Ensuite, le chimiste Proust invente la lampe à niveau constant. Un réservoir latéral alimente régulièrement le bec. En 1784, Antoine Quinquet associé à L'Ange réunit trois inventions, le niveau constant, le bec à double courant d'air et le verre coudé étranglé au niveau de la flamme pour fabriquer la lampe qui porte son nom. La lampe QUINQUET devient très populaire malgré son défaut de projeter une ombre immense à cause du réservoir.

Vers 1860 apparaît l'huile de pétrole ou pétrole lampant ou plus tard encore le kérosène. Plus fluide et plus inflammable que les huiles végétales, il en nécessite pas de mécanisme compliqué : la mèche trempe dans le liquide qui monte naturellement par capillarité. Différents systèmes de becs (Kosmos, Matador, Sébastian) permettent d'améliorer le mélange air/gaz de pétrole et d'augmenter la luminosité de la flamme.

### L'éclairage à l'acétylène :

Le gaz acétylène découvert isolé dès 1806 par Davy (inventeur de la lampe de sûreté pour les mines) ne fut vraiment utilisé pour l'éclairage qu'au début du XX<sup>e</sup> siècle après la mise au point d'une production simple et peu coûteuse par Henri Moissan en 1894. La source lumineuse est la flamme de combustion du gaz acétylène, celui-ci résultant de la réaction de l'eau sur le carbure de calcium. Le carbure de calcium est fabriqué industriellement par fusion d'un mélange de coke et de calcaire, concassé et calibré en cailloux très durs de couleur gris-blanc. Ces cailloux sont placés dans l'un des deux compartiments de la lampe à acétylène, l'autre compartiment contenant de l'eau. On règle l'écoulement de l'eau sur le carbure pour produire la quantité d'acétylène nécessaire à une bonne combustion. Pendant plusieurs décennies, ce gaz contribua au développement de l'industrie et fut une source d'éclairage simple qui remplaça petit à petit l'huile et le pétrole. Les lampes à acétylène étaient alors de tous les usages : éclairage des véhicules hippomobiles et automobiles, des bicyclettes des motocyclettes et des trains. Elles étaient aussi utilisées sur les chantiers, dans les carrières souterraines, les mines sans poche de grisou et dans les champignonnières. Concurrencé par l'électricité, l'acétylène fut utilisé jusqu'aux années 1950 et est toujours utilisé en spéléologie.

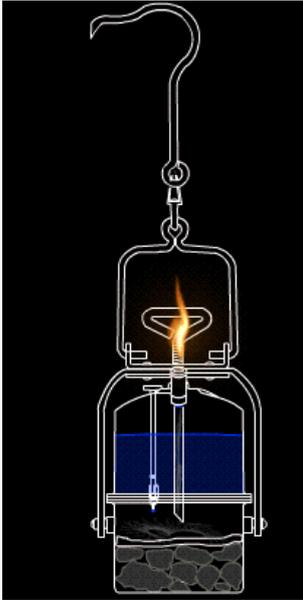
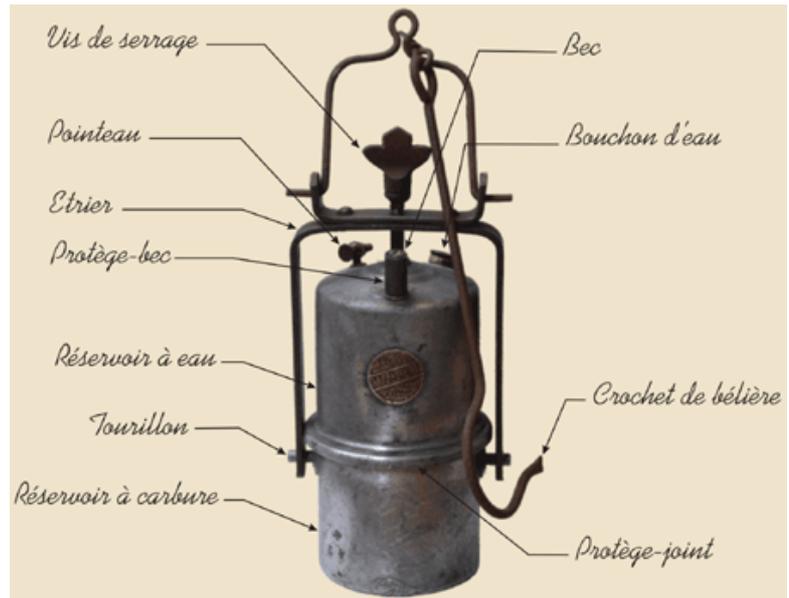


Schéma d'une lampe à acétylène



lampe à acétylène

### L'arrivée du gaz :

Dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle, des chercheurs ont tenté d'utiliser le gaz pour l'éclairage soit le gaz naturel recueilli dans les marais ou de gaz produit à partir de copeaux de bois chauffés. Mais c'est le gaz extrait de la houille qui l'emporte. Produit industriellement, il apparaît dans les villes à partir de 1830. Il devient l'éclairage urbain par excellence car il faut le stocker dans de grandes cuves en forme de cloche : les gazomètres avant de le distribuer par un réseau de canalisations. Pour détecter plus facilement les fuites, on ajoute au gaz une odeur qui disparaît lors de la combustion.

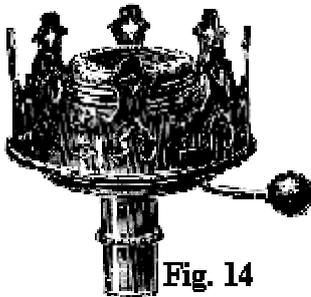


Fig. 14

Bec de gaz Bengel



Fig. 15

Lampes à gaz

### Lampe à essence :

Les premières lampes à essence minérale sont très dangereuses car l'essence est un résidu très volatil du pétrole. Comme elle est très bon marché, plusieurs constructeurs tenteront de fabriquer des lampes dont le réservoir est rempli d'éponge ou qui utilisent des becs spéciaux.

Vers 1860 Mille propose ses lampes sans liquide dont le réservoir contient des fibres d'éponge. La mèche pleine s'imbibe au contact de cette éponge et conduit le liquide en haut du bec. C'est une lampe économique mais qui reste dangereuse.

C'est en 1884 que Pigeon dépose le brevet d'une lampe borne. Le principe novateur est pourtant simple : une mèche pleine cylindrique de 7 mm de diamètre est enfermée dans un tube ; le bec étanche est vissé sur le réservoir garni de rondelles de feutre qui retiennent l'essence. La flamme est réglable : la sécurité est totale ! Même inclinée ou la tête en bas, la lampe Pigeon ne risque pas d'exploser. La lampe Pigeon qui n'éclaire pas plus qu'une bougie, sert d'éclairage portatif et

d'appoint. On l'allume pour se déplacer dans les pièces, pour lire le soir ou pour travailler sans utiliser la coûteuse lampe à pétrole.



Lampe Mille

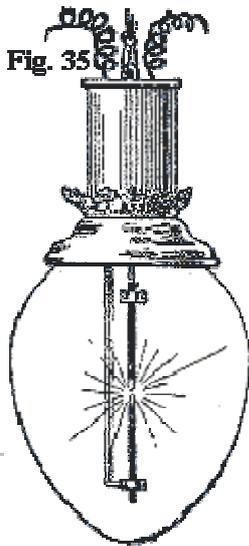


Lampes Pigeon

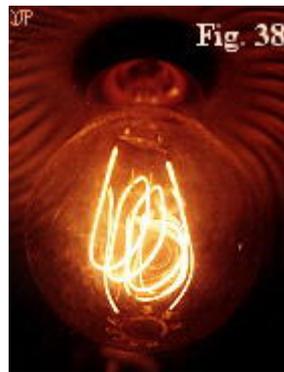


### L'électricité :

Avant 1880, seules étaient employées les lampes à arc très puissantes et émettant une lumière bleutée crue qui était réservée à l'illumination des places publiques ou des chantiers. A partir de 1880, Edison et Swan inventent et développent la lampe à incandescence. Dans une ampoule vidée d'air, le courant électrique passe dans un fil de carbone qui chauffe et se met à briller. Après différentes améliorations, vers 1900, les filaments en osmium puis en tungstène et le remplissage de l'ampoule par un gaz inerte augmentent la puissance de l'éclairage.



Lampe à arc



Lampe à incandescence  
D'Edison



suspension

Pendant plusieurs décennies vont exister les éclairages à pétrole, à gaz et électrique. Les lampes à pétrole à bec Auer sans pression ou à pression vont éclairer les campagnes où le gaz de ville n'arrivera jamais et où l'électricité tarde jusqu'en 1940.



Lampes à pétrole à pression

Dans les lampes à pression (Coleman ou Pétromax), le liquide est pressurisé à l'aide d'une pompe. Autour du bec un manchon de coton imbibé de thorium et de cérium chauffé par la flamme du pétrole vaporisé produit une vive lumière très blanche. Les becs à manchon (à gaz ou au pétrole sous pression) émettent un léger sifflement et la lumière est blafarde et non réglable.

L'électrification des campagnes a nécessité des investissements considérables (environ 10 milliards entre 1920 et 1940) et la mobilisation des moyens financiers de l'Etat, des départements et surtout des communes. En 1941, 97% des communes bénéficiaient de l'électricité.

Le village de Sorel en Vimeu fut raccordé au réseau électrique vers 1932. Les habitudes de vie furent changées d'abord dans les fermes : la traite des vaches d'abord manuelle puis mécanique grâce à un moteur thermique évolue. On installe des salles de traite où plusieurs vaches donnent leur lait en même temps. De plus le lait est recueilli dans des réservoirs réfrigérés qui garantissent une bonne conservation avant le ramassage par la laiterie qui n'est plus obligé d'être journalier. Les bâtiments étant facilement éclairés, les horaires de travail sont modifiés : on travaille avant le lever du soleil en hiver ou tard le soir.

Dans les maisons toutes les pièces ne sont pas éclairées à l'électricité : la cuisine et la salle commune au début sont équipées. Ce n'est que progressivement que les chambres, grenier et cave bénéficieront de l'électricité.

L'arrivée de l'électricité change la vie des ménagères surtout après la Seconde guerre. Les maisons reconstruites avec les dommages de guerre sont toutes raccordées au réseau électrique. Les cuisines sur le modèle américain adoptent réfrigérateur, plaques chauffantes et appareils ménagers (aspirateur, cireuse, robot ménager, machine à coudre, fer à repasser...). L'usage du saloir qui permettait de conserver les aliments disparaît peu à peu. La radio puis la télévision équipent de plus en plus de foyers.



cuisine en 1900



cuisine en 1950



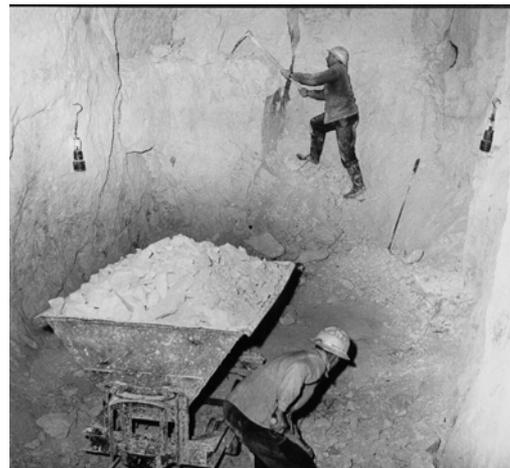
cuisine en l'an 2000

Pour extraire la craie phosphatée de la mine de Sorel, des moteurs thermiques (moteurs de camions G.M.C.) assuraient la montée et la descente des wagonnets. Dans les galeries, les bennes sur rail étaient tirées par des chevaux. Des lampes à carbure éclairaient les galeries et les zones d'abattage. Après la Seconde Guerre Mondiale, une ligne fut installée et la mine bénéficia de l'électricité.

La machinerie des cages devint électrique, une locomotive électrique tracta les wagonnets au fond de la mine. Les galeries furent éclairées par des ampoules et une haveuse et des pics pneumatiques remplacèrent l'abattage manuel. Le broyage et le séchage du minerai a permis une meilleure commercialisation du phosphate.



Galerie éclairée par des lampes à carbure



Eclairage avec lampes au carbure dans  
La zone d'abattage et de chargement.



La mine Linet avant électrification.



Après l'arrivée de l'électricité.

## L'énergie éolienne :

Par sa situation géographique, la Somme dispose d'un potentiel favorable au développement de parcs éoliens. C'est pourquoi, depuis 2001 de nombreux opérateurs viennent y démarcher propriétaires et exploitants en vue de l'implantation d'éoliennes. Cependant, malgré les objectifs affichés dans le département et les obligations imposées par la directive européenne sur les énergies renouvelables, peu de permis de construire ont été à ce jour accordés.

Les contraintes sont nombreuses. Il est nécessaire dans un premier temps de s'assurer que le terrain se situe dans la zone d'influence d'un vent dominant. Une éolienne ne fonctionne que si la vitesse du vent est comprise entre 4 m/s (15km/h) et 25 m/s (90km/h). Il faut qu'il y ait le moins possibles d'obstacles à la propagation du vent. Le site doit être suffisamment éloigné des habitations pour éviter la pollution sonore.

Un facteur déterminant est l'existence d'un poste de raccordement électrique proche du site.

L'électricité produite par l'éolienne est acheminée vers le poste de raccordement par un câble enterré. Sa longueur doit être minimisée car les coûts du raccordement sont élevés (61 000 euros ht par km). Enfin, il faudra vérifier si le site est soumis à des contraintes environnementales : existence d'un plan local d'urbanisme, de servitudes techniques (aéronautiques, canalisation d'hydrocarbures, lignes électriques) de zones naturelles à protéger (Natura 2000, Znieff, sites protégés, etc.)

## Le parc dont dépend Doudelainville :

Par arrêté du ministre délégué à l'industrie en date du 22 juin 2004, est autorisée la société Centrale éolienne de Longue Epine (CELE), dont le siège social est situé mairie de Doudelainville, à exploiter un parc éolien d'une puissance de 10 MW, localisé chemin rural de Saint-Maxent, à Fresnes-Tilloloy, 80140 Doudelainville. Les dossiers avaient été déposés le 19 décembre 2002 pour l'installation de 3 éoliennes et 1 poste de livraison. Ces 3 éoliennes devaient avoir ensemble une puissance de 6 MW et mesurer chacune 121m de haut. L'accord avait été donné le 4 décembre 2003. Il y eut donc quelques modifications.

Par arrêté du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie en date du 25 juillet 2005, est autorisé le transfert de l'autorisation d'exploiter un parc éolien d'une capacité de production de 10 MW, localisé chemin rural de Saint-Maxent, à Fresnes Tilloloy, 80140 Doudelainville, accordée par arrêté du 22 juin 2004, de la Société centrale éolienne de Longue Epine, dont le siège social est situé mairie de Doudelainville, à la SAS Plein Vent Longue Epine, dont le siège social est situé Coeur Défense, immeuble 1, Défense 4, 90, esplanade du Général de Gaulle, 92933 Paris-La Défense Cedex.

### Partie 1 : Tranche 1

- Mise en service : 2006/02
- 5 machine(s) Repower MM82 (puissance de 2000 kW, diamètre de 82 m)
- Puissance nominale totale : 10000 kW
- Surface balayée totale : 26405 m<sup>2</sup>

Cinq éoliennes fournissant une puissance totale de 10 mégawatts sont en cours d'assemblage dans le parc de Fonds de Fresnes, dans la Somme, et devraient être mises en service fin janvier 2006. Ce parc éolien, situé sur les communes de Saint-Maxent, Doudelainville et Fresnes-Tilloloy, comptera cinq autres éoliennes exploitées par EDF. Les cinq éoliennes exploitées par Theolia (13,6 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2004-2005) mesurent près de 80 mètres de haut et ont un diamètre de 80 mètres. Elles doivent permettre d'alimenter quelque 10.000 foyers, selon Jean-Paul Ingrassia, directeur général adjoint de la société. "Ce projet a mis près de quatre ans et demi à sortir de terre. C'est le premier que l'on met en service", a-t-il déclaré à l'AFP.

En avril 2006, le parc est porté à 10 éoliennes de 2MW chacune. Cinq nouvelles éoliennes fonctionnent donc sur ce parc.

Par Jean-Paul Rousset (Libération.fr) du dimanche 21 mai 2006

A des kilomètres, on les aperçoit déjà, grandes tiges blanches plantées dans la plaine picarde. Les éoliennes font lentement tourner leurs énormes rotors montés sur des mâts de 80 m dans le ciel de Fresnes-Tilloloy (Somme). Pour leur donner une autre visibilité, Theolia, producteur d'électricité issue d'énergies renouvelables, n'a pas hésité à inaugurer en grande pompe cette «ferme» d'éoliennes en avril, dans un ballet d'hélicoptères façon Apocalypse Now. Pas de Chevauchée des Walkyries en bande-son, plutôt un solide argumentaire en faveur d'une industrie en plein essor. De quoi marquer la presse et les investisseurs, menés au plus près des impressionnantes pales de 40 m.

La foi gagne les investisseurs : «J'ai ressenti beaucoup d'émotion en survolant notre ferme, maintenant qu'elle est en fonction», avouait avec candeur le PDG de Theolia, au terme de la visite. Jean-Marie Santander ressent également, depuis quelques mois, beaucoup d'intérêt pour sa société, ce qui lui fait affirmer : «Nous serons le deuxième opérateur éolien en France après EDF, dès fin 2006.» Avec une puissance de 10 mégawatts (MW), la centrale éolienne de Fonds-de-Fresnes est la première implantation en France de Theolia (présente en Allemagne, Belgique et Espagne).

#### Partie 2 : Tranche 2

- Mise en service : 2007
- 5 machine(s) Repower MM82 (puissance de 2000 kW, diamètre de 82 m)
- Puissance nominale totale : 10000 kW
- Surface balayée totale : 26405 m<sup>2</sup>



Une partie du parc d'éoliennes St Maxent, Fresnes, Doudelainville  
photo : [www.thewindpower.net/forum/topic563.html](http://www.thewindpower.net/forum/topic563.html)

## Deux autres projets rejetés :

Deux autres projets ont été déposés dans la CCRH, sans être retenus :

- un dossier déposé par la commune d'Allery, le 19 novembre 2004 pour 2 éoliennes et 1 poste de livraison, ces éoliennes de 120,5m de haut devait fournir ensemble une puissance de 4MW. Le projet fut refusé le 30 juin 2006.

- un dossier déposé par la mairie de Citernes, le 26 mai 2005 pour 6 éoliennes de 125m de haut d'une puissance totale de 12MW. Le permis de construire fut refusé le 27 octobre 2006.